RESEAU PÊCHE N°2





ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Magazine régional des fédérations départementales de pêche Auvergne - Rhône-Alpes

SOMMAIRE

Edito 3



Développement du loisir pêche 4

La pêche en Auvergne – Rhône-Alpes :
Un loisir source de développement touristique et économique



Protection et gestion des milieux aquatiques 6

Continuité écologique des cours d'eau :
L'apport positif des structures associatives de pêche dans la restauration des milieux aquatiques



Sensibilisation à la protection des milieux aquatiques 10

« J'ai participé à un atelier d'initiation à la pêche. Je vous raconte ? »



Focus sur 12

A L'interface de la science et de la gestion halieutique :
La préservation du brochet, une méthode qui questionne



Le tour des fédérations départementales de pêche 14

La fédération de pêche de l'Ain 14
La fédération de pêche de l'Allier 15
La fédération de pêche de l'Ardèche 16
La fédération de pêche du Cantal 17
La fédération de pêche de la Drôme 18
La fédération de pêche de l'Isère 19
La fédération de pêche de la Loire 20
La fédération de pêche de la Haute-Loire 21
La fédération de pêche du Puy-de-Dôme 22
La fédération de pêche du Rhône/Métropole de Lyon 23
La fédération de pêche de Savoie 24
La fédération de pêche de Haute-Savoie 25



Vie du réseau 26

Représenter et défendre le développement de la pêche de loisir et la préservation des milieux aquatiques dans les instances régionales

Une nouvelle station de comptage pour suivre les déplacements des poissons migrateurs sur la rivière Sioule

Portraits croisés :
Ils et elles s'engagent pour préserver les milieux aquatiques



Infos Pêche 30

Vrai ou Fraux ?
A la fermeture du brochet toutes les techniques de pêche aux carnassiers sont autorisées

Venez nous rencontrer :
Sur la route du Tour de France

Le saviez-vous ?
En 2019, toutes les structures de pêche délivreront les cartes de pêche par internet

EDITO

« L'ouverture de la pêche de la truite ayant eu lieu il y a déjà plus d'un mois (avec beaucoup d'eau et peu de poissons pris), nous nous apprêtons à vivre l'ouverture de la pêche du Brochet dès le 1er mai, ce qui autorise à pêcher dans les eaux de 2ème catégorie au lancer (cuillères, leurre souple, etc.). Mais attention ! certains départements voient l'ouverture de la pêche au sandre différée.

Vous trouverez dans ce magazine un article sur la continuité écologique qui permet de voir toutes les retombées positives de celle-ci. Vous découvrirez que le poids économique de la pêche en Auvergne – Rhône-Alpes représente un montant de plus de 300 millions d'euros. Ce poids important, 2ème en France, est dû à la diversité de notre offre et de nos territoires. Enfin, notons que le nombre de pêcheurs augmente de + 0,50% par rapport à 2016, ce qui fait preuve de l'attrait de nos rivières, cours d'eau, fleuves et lacs.

Je vous souhaite une bonne lecture et une bonne ouverture. »

Alain LAGARDE, Président de l'ARPARA



Cette revue est éditée par l'ARPARA, l'Association Régionale des fédérations départementales de pêche de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

L'ARPARA favorise la concertation et la coordination des 12 fédérations départementales de pêche de la région, en termes de préservation des espèces et des milieux aquatiques, du développement de la pratique de la pêche et de la promotion de la pêche de loisir en eau douce.
L'ARPARA et ses fédérations de pêche animent un réseau de plus de 400 associations locales de pêche auxquelles adhèrent près de 276 832 pêcheurs.

Plus d'informations sur : www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

Une action soutenue par : La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Photo de couverture © FDAAPPMA07

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



La pêche en Auvergne - Rhône-Alpes : Un loisir source de développement touristique et économique



Le loisir pêche, qui réunit **1 528 452 pêcheurs en France** en 2017, est le deuxième loisir le plus pratiqué après le football. Cette pratique, aux nombreux licenciés et qui a la particularité de s'exercer en extérieur, génère des retombées économiques impressionnantes. Une étude, réalisée pour la Fédération Nationale de la Pêche en France, a ainsi estimé un impact économique total de la pêche de loisir en eau douce en France à plus de **2 MILLIARDS d'euros**, soit des retombées comparables à l'activité du golf [1]. De plus, les pêcheurs dépenseraient en moyenne **681€ par an** pour leur loisir, soit autant que pour la pratique du tennis par exemple.



En Auvergne – Rhône-Alpes, l'une des régions les plus attractive pour la pratique de la pêche de loisir, les retombées générées sur le territoire par les 276 832 pêcheurs de la région représenteraient environ **15% des retombées nationales** [2]. Pour cette région très dynamique, classée 2ème région de France en terme de poids économique [3] et 3ème région touristique de France [4], la pêche représente un potentiel de développement certain que les 12 structures associatives de pêche cherchent à développer et à faire reconnaître aux acteurs locaux.

La pratique de la pêche en Auvergne - Rhône-Alpes :

Depuis les lacs de montagne des Alpes ou du Massif Central, en passant par les plateaux du Cantal ou de la Haute-Loire, des plaines de l'Allier ou de la Loire, jusque dans les grandes rivières et les grands fleuves de la vallée du Rhône ; la région Auvergne – Rhône-Alpes offre une diversité de milieux exceptionnels pour la pratique de la pêche. Ces milieux naturels riches et variés permettent aux adeptes de la pêche de loisir d'exercer tous les types de pêche au sein d'une même région. L'attrait halieutique des départements de la région se confirme d'ailleurs dans les chiffres nationaux puisque 3 départements de la région (l'Ain, l'Isère et l'Ardèche) sont classés dans le « top 10 » des territoires qui vendent le plus de cartes de pêche par an en France.



Ce positionnement est aussi le résultat des efforts entrepris pour le développement de la pratique de la pêche et pour l'accès à ce loisir de plein air. Les structures associatives de pêche sont en effet très actives dans le déploiement d'offres de pêche pouvant répondre à la fois aux attentes des pêcheurs et à la découverte de ce loisir par le plus grand nombre. Le développement de parcours de pêche, d'activités, d'hébergements et de prestations adaptées génèrent une activité et des retombées économiques non négligeables sur l'ensemble des départements de la région.

Il existe en Auvergne - Rhône-Alpes :
- près de 30 parcours labellisés
- plus de 50 hébergements labellisés

12 777 enfants ont été sensibilisés ou initiés à la pêche en 2015

La pêche de loisir, une activité favorable au développement de la région



Des retombées économiques significatives :

Achat ou location de matériel de pêche, nautisme, consommables, déplacements, restauration, hébergements, ces secteurs sont autant de dépenses directes ou indirectes liées à l'activité pêche qui participent à la richesse économique locale. En Auvergne – Rhône-Alpes, un pêcheur dépenserait en moyenne 1 123 € par an pour son loisir (60% plus que la moyenne nationale), ce qui représenterait, rapporté au nombre de pêcheurs totaux, un impact économique direct d'environ 300 millions d'euros pour la région [5]. L'achat de matériel, de nautisme et les frais de déplacement étant les principaux facteurs de dépenses.

L'impact économique de la pêche en Auvergne - Rhône-Alpes est estimé à eniron 300 millions d'euros !

Plus localement, une étude menée dans le Cantal (14 277 pêcheurs) illustre également les retombées positives de l'activité pêche sur l'économie locale avec 7,8 millions d'euros d'impact économique dans le département [6]. Des retombées auxquellles contribuent les impacts directs liés au chiffre d'affaire et aux emplois des structures dépendants de l'activité pêche et les impacts catalytiques correspondant aux dépenses annexes de l'activité pêche qui ne sont pas nécessaires à la pratique en elle-même (restauration, hébergement, déplacement…). En Ardèche, l'impact économique généré par les 24 344 pêcheurs est évalué à près de 18 millions d'euros [7] !

Le tourisme, un potentiel de l'activité pêche :

On ne peut évoquer le poids économique représenté par la pêche de loisir sans prendre en compte le potentiel touristique de cette activité.

Si 82% des pêcheurs régionaux répondent pratiquer leur loisir à moins de 50 km de leur domicile, 36% d'entre eux n'hésitent pas à réaliser de longs déplacements pour pratiquer la pêche et trouver les sites qui correspondent à leur pratique [8]. Ces « pêcheurs touristes », dont la pêche est l'objectif principal de leur déplacement, réalisent ainsi des « séjours pêche » qui nécessitent de passer une nuit en dehors de leur domicile. Certains départements sont ainsi considérés comme de véritables « destinations pêche » (Ain, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie, Loire…) accueillant de nombreux pêcheurs extérieurs.

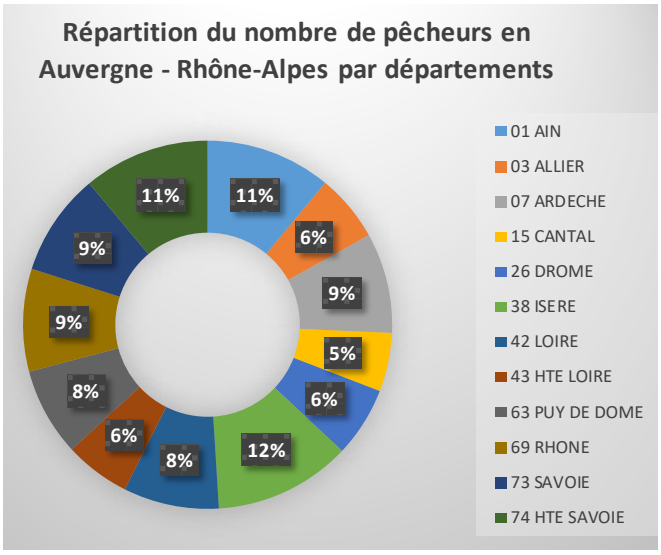
Ce tourisme pêche a encouragé les structures associatives de pêche à développer notamment des hébergements labellisés qui répondent aux besoins des pêcheurs, en leur proposant des services adaptés (local de rangement, réfrigérateur de conservation, proximité d'un site de pêche). L'étude portée en Ardèche révèle également que ces pêcheurs touristes ont des dépenses journalières plus importantes que les pêcheurs locaux. En effet, Si un pêcheur local tire en général un pique-nique de son sac, le pêcheur « touriste » va plutôt dépenser une dizaine d'euros pour se restaurer mais aussi devoir débourser plus pour se loger et se déplacer, portant son budget annuel à plus de 800€ [9].

Grâce à la pêche de loisir c'est toute une économie locale et régionale qui se développe et s'enrichit, faisant de ce loisir un réel enjeu de développement pour les territoires.

276 832

pêcheurs en Auvergne - Rhône-Alpes en 2017





Le nombre de pêcheurs en Auvergne - Rhône-Alpes augmente sensiblement depuis la saison de pêche 2015-2016 (+ 0,50%). Avec 276 832 pêcheurs, la région est l'une des plus attractive de France pour la pêche de loisir.

Sources :
(1) Etude « Impacts socio-économique de la pêche de loisir en eau douce en France », BIPE, 2014
(2) (5) (8) Enquête socio-économique de la pêche de loisir en eau douce en Auvergne – Rhône-Alpes, ARPARA, 2017
Les résultats de cette enquête web représentent 2,1% du nombre de pêcheurs de la région, ces derniers ne sont donc pas révélateurs des effectifs globaux mais permettent tout de même de dégager des données et des tendances en cohérences avec les résultats nationaux.
(3) INSEE, 2013
(4) Chiffres clés du tourisme – Auvergne Rhône-Alpes Tourisme – septembre 2017
(6) Evaluation du poids économique de la pêche dans le Cantal – Argo&Siloe – juillet 2017
(7) (9) Etude du poids économique et du développement touristique du loisir pêche au sein du département de l'Ardèche – Fédération de Pêche de l'Ardèche - 2014

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU :

L'APPORT POSITIF DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE DANS LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Protection contre les inondations, irrigation agricole, activité de loisirs, alimentation en eau potable, production d'énergie…, pendant des siècles l'Homme a aménagé et façonné les cours d'eau pour répondre à ses besoins et son développement. Les premiers ouvrages remontent au Moyen-Âge et étaient utilisés pour construire des forges et des moulins qui utilisaient la force hydraulique.

Aujourd'hui, force est de constater que la fragmentation artificielle des cours d'eau, par la présence d'ouvrages tels que des barrages hydroélectriques, des seuils, des buses ou des endiguements, a provoqué des conséquences sur la morphologie des rivières mais aussi sur leur hydrologie, leur qualité physico-chimique et sur la survie de la biodiversité aquatique, dont le cycle de vie peut se voir dramatiquement perturbé (1).

La perturbation du fonctionnement naturel des milieux aquatiques entraîne également une dégradation de la qualité écologique des eaux, un enjeu pourtant prioritaire de la Directive Cadre sur l'Eau, fixé par l'Europe, dont l'objectif est de retrouver une bonne qualité des masses d'eau et des milieux aquatiques.

Les fédérations de pêche, structures engagées dans la préservation des milieux aquatiques, interviennent financièrement et techniquement dans des projets d'entretien et de restauration des cours d'eau, motivées par l'enjeu de préserver la biodiversité aquatique, en restaurant des milieux fonctionnels et favorables au déplacement, à l'habitat et au cycle de vie des espèces aquatiques.

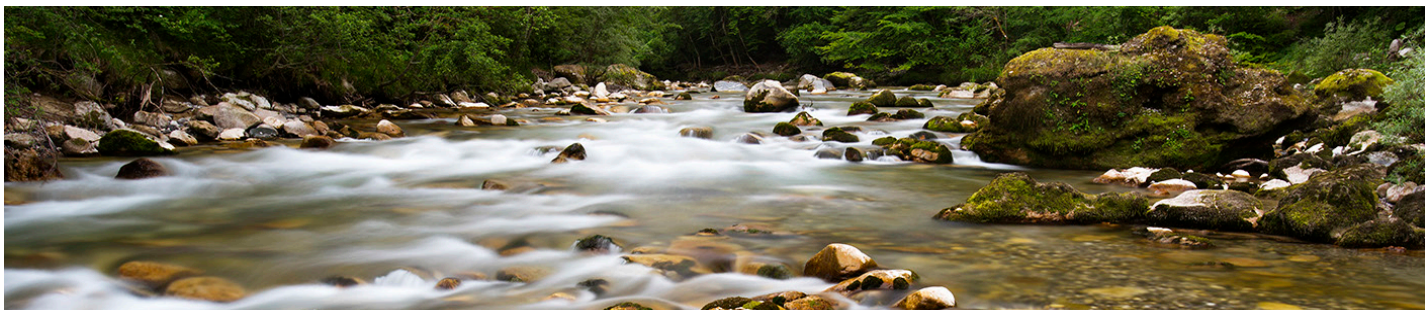
FOCUS SUR QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE C'EST QUOI ?

C'est la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri ainsi que le bon déroulement du transport naturel des sédiments. (LEMA 2006)

En 2017, on recensait **96 912 ouvrages** représentant des obstacles à l'écoulement naturel de l'eau en France (2).
Il y aurait en moyenne 1 obstacle tous les 5 km le long des cours d'eau (3) !

2/3 des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée n'atteignent pas le bon état écologique du fait des aménagements réalisés (4).



LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, UN OBJECTIF RÉGLEMENTÉ PAR LES POLITIQUES DE L'EAU :

La continuité écologique, contrairement à la conitnuité piscicole, est une notion assez récente qui fait l'objet depuis quelques années d'une véritable priorité pour les politiques publiques internationales, notamment dans le cadre de la politique de l'eau. En France et en Europe, elle a été introduite par la Directive Cadre sur l'eau (DCE) en 2000 comme un élément de qualité pour la classification et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. En 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA) évoque également la nécessité de rétablir la continuité écologique.

Elle prévoit dans ce sens le classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement afin d'identifier les milieux à préserver ou à restaurer dans l'objectif de reconnecter les habitats naturels :

- **Le classement des cours d'eau en liste 1 :** pour préserver les cours d'eau et interdire l'implantation de tous nouveaux obstacles à la continuité écologique.
- **Le classement des cours d'eau en liste 2** : visant à restaurer et assurer la continuité écologique des cours d'eau sur lesquels un ouvrage est déjà implanté. Dans ce cas, les propriétaires des ouvrages ont 5 ans pour rétablir la continuité écologique et assurer la conformité de leur ouvrage avec la réglementation.

Les obstacles à l'origine de la perturbation de la continuité écologique et leurs effets :

De nombreux ouvrages artificiels ont été érigés en travers des rivières. Leur présence et leur multiplication impactent la libre circulation des espèces piscicoles, les caractéristiques physiques des rivières et la qualité physico chimique des cours d'eau.

Il existe ainsi 3 grands types d'ouvrages construits par l'homme qui sont susceptibles d'impacter la continuité écologique [5] :

• **Les seuils :** ce sont des ouvrages, fixes ou mobiles, qui barrent tout ou partie du lit mineur d'un cours d'eau et à l'amont desquels se forment des retenues d'eau. Si leur hauteur est en général assez faible, ils impactent la continuité écologique de manière individuelle ou par effet cumulatif sur une rivière.

• **Les barrages :** ils obstruent une grande partie de la vallée et leur hauteur est quasiment toujours supérieure à 5 mètres. Ils ont vocation à réguler le débit du cours d'eau ou à stocker de l'eau pour différents usages (hydroélectricité, réserve d'eau potable, contrôle des crues, soutien d'étiage, irrigation, industrie, activités de loisirs). Ces ouvrages de par leur hauteur sont totalement infranchissables par l'ensemble des espèces.

• **Les barrages routiers et ferroviaires** (buses, radiers de pont): ces ouvrages permettant l'écoulement naturel de l'eau sous les aménagements tels que les routes, les autoroutes ou les voies ferrées peuvent également constituer des obstacles à la circulation des espèces aquatiques. Dans ces ouvrages, l'écoulement peut devenir brutal ou la profondeur d'eau insuffisante, ce qui peut entrainer une progression difficile voire impossible des poissons.

Ces différents ouvrages agissent sur de nombreuses caractéristiques des cours d'eau. Ils peuvent :

• **Limiter** voire interrompre **la vitesse de circulation de l'eau** avec pour effet de créer des tronçons d'eau stagnante.

• **Retenir les sédiments** ce qui peut avoir pour effet de déséquilibrer la rivière avec des problèmes d'envasement en amont (dans la retenue) et d'enfoncement du lit de la rivière en aval.

• **Faire varier brutalement les débits des cours d'eau** à l'aval des ouvrages liés notamment à l'exploitation des barrages hydroélectriques, ce qui entraîne des variations de hauteur de l'eau qui altèrent le fonctionnement naturel de la rivière et provoquent parfois des mortalités directes de la faune aquatique (invertébrés, alevins de poissons...).

• **Dégrader la qualité de l'eau** car les eaux stagnantes provoquent une augmentation de la température, une désoxygénation de l'eau et une prolifération d'algues.

Sur un même cours d'eau, un secteur **sans ouvrage** peut abriter plus de **600 poissons de 9 espèces différentes**, tandis qu'un secteur **avec ouvrage(s)** abriterait moins de **30 poissons de 4 espèces différentes** !

FDAAPPMA 62, (2007). La continuité écologique des cours d'eau – Un enjeu majeur du bassin Artois Picardie pour 2015.



Un barrage infranchissable pour les espèces aquatiques - Vichy (Allier)

Et les poissons dans tout ça ?

Les poissons d'eau douce sont des espèces aquatiques continuellement en mouvement qui ont besoin de circuler afin d'accomplir leur cycle de vie, garantir leur survie, leur croissance, leur maturité et leur reproduction pour pérenniser leur espèce. Les poissons migrateurs (truite de mer, saumon, anguille, alose, lamproie…) sont quant à eux dans l'obligation de se déplacer sur des milliers de kilomètres entre les eaux douces et la mer pour réaliser leur cycle biologique. La présence d'ouvrages sur les cours d'eau entrave particulièrement la libre circulation de ces espèces qui montent ou dévalent la rivière, faisant de ces ouvrages, de véritables obstacles infranchissables.

Qu'il s'agisse d'espèces d'eau douce ou de migrateurs amphihalins, l'accès aux zones de reproduction, de croissance et de refuge étant bloqué, les populations de poissons diminuent, la diversité génétique s'appauvrit, les capacités d'adaptation des espèces au milieu se détériorent et les risques d'extinction d'une espèce augmentent [6].

De plus, les tentatives de franchissement de ces obstacles vers l'amont entraînent des retards de migration, voire des mortalités de poissons par épuisement ou par blessure. Le franchissement vers l'aval peut, quant à lui, entraîner de fortes mortalités directes causées par le passage dans les turbines hydroélectriques de certains ouvrages.

Que faire pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau ?

Afin de rétablir la continuité écologique totale et durable, l'effacement ou l'arasement d'un ouvrage constitue la meilleure solution, surtout pour des ouvrages qui n'ont plus d'usage économique avéré. Cependant, pour préserver un ouvrage ou un usage, des solutions d'aménagement existent et peuvent être envisagées au cas par cas. Il peut s'agir d'en réduire la hauteur, de procéder à des ouvertures périodiques des vannes pour permettre l'écoulement de l'eau, de créer un dispositif de franchissement du type «passe à poissons» ou bien une rivière de contournement, ou encore une brèche pour permettre le passage des espèces aquatiques.

Pour mener ces opérations de restauration de la continuité écologique, les acteurs de l'eau et du milieu aquatique (Agences de l'eau, syndicats de rivière, fédérations de pêche...) mènent des travaux en rivières.

En Auvergne – Rhône-Alpes, une région particulièrement impactée par la présence d'obstacles en rivières, toutes les fédérations départementales de pêche œuvrent pour la restauration de la continuité écologique. Des chantiers notamment mis en oeuvre grâce aux soutiens financiers de l'Accord cadre avec les Agences de l'eau, du Plan Pêche de la région Auvergne - Rhône-Alpes et des subventions de la Fédération Nationale de Pêche en France.

Plus de **12 000** ouvrages barrent les cours d'eau du bassin Rhône Méditerranée et Corse [7] et plus de **20 300** sur le bassin Loire-Bretagne [8].

En France, **90 % des ouvrages sont sans usage économique avéré** et moins de 4 % sont équipés d'un franchissement piscicole [9].

Coût moyen d'intervention sur un ouvrage :

(par mètre de chute)

Effacement ou arasement d'un ouvrage = 8 000 €

Aménagement d'une passe à poisson = Entre 20 000 et 34 000€

(Conseil général du Finistère, Guide de la mise en œuvre de la continuité écologique. Mai 2010)

Sur le Bassin Rhône Méditerranée et Corse, près de **10% des opérations de restauration de la continuité écologique** et **1/3 des effacements d'obstacles** ont été portés par les fédérations de pêche en 2017. *(UFBRMC)*

Quelques exemples d'opérations

Dans le Rhône : Restauration de la continuité écologique sur la rivière Coise
Quels effets 1 an après travaux ?

La Coise, une rivière du Rhône fortement impactée par la présence d'ouvrages

Suite à plusieurs études menées par les fédérations de pêche du Rhône et de la Loire, la rivière Coise a révélé des problèmes morphologiques dus à la présence de nombreux seuils entraînants des perturbations sur la qualité de l'eau, les habitats aquatiques et la continuité écologique. En 2012, 9 ouvrages sur 4,4 km avaient été recensés, ceux-ci servaient à alimenter des moulins ou à irriguer des prairies.

Pour cette rivière, classée en liste 1 selon l'article L.214-17 du code de l'environnement et réservoir biologique par le SDAGE 2016-2021, les peuplements piscicoles apparaissaient médiocres voire mauvais (la truite fario était anormalement peu présente avec des densités jugées très faibles) et plus d'1/3 de la rivière était transformée en plan d'eau.

Face à ce constat et au besoin d'atteinte du bon état écologique, le syndicat de rivière SIMA Coise a réalisé des travaux pour rétablir la continuité écologique. De 2014 à 2015, 7 seuils ont été supprimés.

Dans un souci d'évaluer l'efficacité des travaux mais aussi de bénéficier d'un retour d'expérience local face aux réactions de certains usagers qui affirment que les travaux en rivières ont des impacts négatifs sur le milieu, la fédération de pêche du Rhône a réalisé un suivi du milieu 1 an après travaux. 3 seuils ont fait l'objet d'un suivi par des inventaires piscicoles, des suivis d'invertébrés, des suivis thermiques et géomorphologiques.

Des effets positifs sur la qualité du milieu

Le suivi réalisé par la fédération de pêche du Rhône a révélé des évolutions morphologiques et piscicoles notables sur la rivière Coise [10].

Sur ces seuils, le recouvrement du fond de lit en amont par des substrats fins est passé de **64% à 4%**, au profit de substrats favorables à la reproduction des truites. Deux fois plus de substrats grossiers (blocs, pierres) ont également pris place créant des zones de refuge ou des caches pour les espèces aquatiques.

La largeur de la rivière a été **divisée par deux**, ce qui réduit le réchauffement de l'eau et apporte deux fois plus de zones courantes. Les invertébrés, sensibles à la modification des substrats et à la vitesse du courant, sont d'ailleurs **plus diversifiés**. Quant aux espèces piscicoles, la densité de truite fario a nettement augmentée sur la station de suivi la plus évoluée (Rivat), où **16 truites avaient été recensées avant travaux contre 107 truites après travaux** (en 2016). Les espèces inadaptées à ce milieu (perche, carpe, tanche) qui s'étaient installées au niveau des retenues d'eau sont aujourd'hui de plus en plus rares. Enfin, les ouvrages suivis sont désormais **totalement franchissables** pour n'importe quelle espèce.

L'effacement des ouvrages et la restauration naturelle du lit permettra à l'issue des travaux des 2 seuils restants de **restaurer et de rouvrir 9km de rivière**. Par ailleurs, le suivi d'un seuil seulement partiellement démantelé a révélé une évolution quasiment inefficace avec un franchissement de l'ouvrage limité et un peuplement piscicole inchangé.

Seuil de Rivat sur la Coise





© FDAAPPMA69

En Haute-Loire : Effacement d'un seuil en images - le barrage de Peyrard avant/après

La fédération de pêche de Haute-Loire mène depuis 2013 des études préalables pour évaluer l'état des cours d'eau du département et recenser les ouvrages en rivières non conformes. Un groupe de travail, composé de la Direction Départementale du Territoire de Haute-Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental, la DREAL Auvergne, la délégation régionale et départementale de l'Agence Française pour la Biodiversité, le syndicat de rivière SICALA et la fédération de pêche, a été créé en 2012 afin d'œuvrer collectivement pour la restauration de la continuité écologique en Haute-Loire.

875 obstacles ont ainsi été recensés par le groupe de travail, dont **327 non conformes à la continuité écologique.**

Depuis 2013, **50%** de ces seuils ont été rendus conformes (dont 33 en 2017).

La fédération de pêche a procédé à l'arasement de deux barrages en 2017 : le seuil de Peyrard sur la Gagne et le seuil du Cizières près de Langeac. Retour en images sur l'arasement du seuil de Peyrard :



© FDAAPPMA43

Dans l'Allier :

Renaturer la rivière Barbenan pour préserver des espèces aquatiques rares

Le Barbenan est l'un des rares cours d'eau du département qui abrite une population de truite de souche génétique sauvage ainsi que des espèces comme la lamproie de Planer et la moule perlière (une espèce rare classée en danger critique d'extinction).

Ce cours d'eau à fort intérêt patrimonial est entravé par plus de 20 obstacles. Le classement de cette rivière en liste 2 nécessite une action prioritaire de mise en conformité à la continuité écologique pour les propriétaires des différents seuils. La fédération a ainsi apporté son assistance technique, administrative et financière à 3 propriétaires qui ont souhaité supprimer leur barrage afin de rendre la rivière plus naturelle. Grâce au financement des travaux à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et 20% par la fédération de pêche, 3 seuils sans usages ont été supprimés en 2017.

Ce sont 8 km de rivières qui ont pu être ré ouverts à la continuité écologique, ainsi que plus de 6 000 m² de zones favorables à la reproduction de la truite qui deux mois après travaux ont permis une reproduction active des truites.

Et Après ?

Malgré l'enjeu de restauration du fonctionnement naturel d'un cours d'eau, la suppression des seuils n'est pas toujours une démarche bien acceptée. C'est même bien souvent un sujet de controverses qui fait réagir différents individus attachés aux caractéristiques paysagères des seuils, à leurs usages ou à leur valeur patrimoniale.

Les travaux menés en rivière pour parvenir à une restauration du milieu favorable à la continuité écologique et à la qualité du cours d'eau peuvent à priori paraître impactants et détériorer le paysage, mais les études de suivis des travaux montrent à quel point la nature reprend ses droits en retrouvant un équilibre naturel et biologique de meilleure qualité.

De plus, la perception du milieu et l'effacement des seuils peuvent être conciliés en permettant à de nombreuses activités de se développer (randonnées, évolution des pratiques de pêche, nouveaux loisirs d'eau…).

Sources :
(1) ONEMA – Comprendre pour agir – Evaluer le franchissement des obstacles par les poissons. Principes et méthodes.
(2) Portail EauFrance - www.eaufrance.fr
(3) ONEMA – Comprendre pour agir – Evaluer le franchissement des obstacles par les poissons. Principes et méthodes.
(4) Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse - www.eaurmc.fr
(5) (6) ONEMA – Comprendre pour agir – Evaluer le franchissement des obstacles par les poissons. Principes et méthodes.
(7) Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse - www.eaurmc.fr
(8) Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement ROE 2014
(9) ONEMA – Comprendre pour agir – Evaluer le franchissement des obstacles par les poissons. Principes et méthodes.
(10) Rapport Fédération de pêche du Rhône – Suivi des opérations de restauration menées dans le cadre du contrat de rivière Coise – janvier 2018.

SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

J'AI PARTICIPÉ À UN ATELIER D'INITIATION À LA PÊCHE JE VOUS RACONTE ?

C'est en plein centre-ville d'Issoire, dans un parc arboré traversé par la rivière Couze Pavin, que j'ai retrouvé 9 apprentis pêcheurs du Puy-de-Dôme et leur moniteur de pêche. Déjà tous équipés, gilets de pêche sur le dos et cuissardes enfilées, l'équipe des pêcheurs en herbe, âgée de 8 à 12 ans, écoute attentivement les consignes du jour pour cette séance dédiée à la pêche de la truite aux appâts naturels. C'est la deuxième séance de l'année dispensée par Jacques, guide de pêche professionnel. L'APN Couze Val d'Allier Amont, qui a lieu à Issoire, regroupe 11 participants qui découvrent du mois de septembre au mois de juin, diverses techniques de pêche lors de 18 ateliers répartis sur plusieurs sites (en lac, en étang ou en rivière). Pêche au coup, pêche au leurre, pêche aux carnassiers, pêche à la mouche sont passées en revue au fil de la saison pour initier ces jeunes débutants à la pratique de la pêche.



Nos pêcheurs briefés sur les objectifs de la matinée, nous voilà partis au bord de la rivière pour rechercher l'objet indispensable à la pêche du jour.

« Les enfants, qu'est-ce qu'il nous faut pour pêcher aux appâts naturels ? » « Des esches ! »

Jacques, les deux pieds dans l'eau et l'épuisette en main recherche sous les cailloux ces fameuses esches, si, si, vous savez, ce sont des appâts d'origine animale ou végétale que l'on fixe à l'hameçon pour attirer le poisson ! En soulevant quelques grosses pierres, Jacques tombe sur des invertébrés très appréciés des truites sauvages. Ce matin les larves de trichoptères et d'éphémères ne serviront pas d'appâts mais montrer ces insectes aquatiques permet à Jacques de sensibiliser les élèves à l'état vivant de la rivière et à la biodiversité des milieux aquatiques. Les teignes et les verres, apportés dans les petites boîtes d'appâts, feront l'affaire pour la pêche du jour.



Une fois ces quelques messages pédagogiques délivrés, notre groupe prend en main son matériel de pêche et observe leur guide réaliser une démonstration de quelques gestes techniques à reproduire aujourd'hui. Avec toutes les clés en main pour commencer leur initiation, les jeunes pêcheurs se dispersent le long du parcours afin de trouver chacun un spot de pêche.

Je parcours moi aussi le long de la rivière pour aller à la rencontre de chacun des jeunes pêcheurs, concentrés à l'apprentissage de la pêche à la dérive naturelle, une technique moderne qui consiste à laisser la veine d'eau emporter l'appât naturellement jusqu'au poisson. A ma grande surprise, je trouve parmi les élèves, Patrick, dont la taille (et l'âge) dépasse largement celle du reste du groupe. Pensant avoir à faire à un bénévole d'une des AAPPMA* en charge de l'atelier, je découvre que Patrick est aussi un élève ! Car oui, les ateliers de pêche nature sont aussi ouverts aux adultes ! Il est ainsi possible de s'inscrire à partir de 8 ans et de participer à tout âge. Pour Patrick, notre aîné du groupe, participer à un APN lui permet de découvrir des techniques qu'il n'a pas l'habitude de pratiquer quand il pêche dans les petits ruisseaux. Cela lui permet aussi de profiter de l'expérience du guide professionnel pour apprendre de nouvelles astuces et d'échanger avec ces jeunes camarades de pêche en leur apportant lui aussi quelques conseils.

**Association Agréée pour la pratique de la pêche et la protection des milieux aquatiques*

Au fil de l'eau, je rencontre, cette fois par hasard, Jacques, un pêcheur amateur de Haute-Loire qui est venu spécialement pêcher dans la Couze. En pleine préparation de son matériel, Jacques sourit à la vision de ces « gamins » qui s'affairent au bord de l'eau. Pour lui, proposer cette activité est une bonne chose car « la pêche doit s'apprendre quand on est jeune », une vision partagée par les bénévoles des AAPPMA qui assurent ces temps de découverte et d'initiation. Pour Jean-Paul, président d'AAPPMA, les APN permettent de développer des vocations et l'esprit de pêche car « plus que la pratique, c'est le comportement au bord de l'eau que nous cherchons à inculquer » et « malgré le froid les gamins restent motivés, c'est bien la preuve qu'ils sont intéressés » !



Au bord de l'eau je retrouve enfin Maxime, Luca, Maxim, Axel, Antoine et Ruben pour qui la pêche est une passion. Bien qu'ils pratiquent d'autres activités sportives telles que le tennis, le ping-pong ou l'athlétisme, la pêche reste leur activité favorite. S'ils ont l'habitude de pêcher en famille ou d'aller de temps en temps au bord de l'eau, ils ont tous demandé à leurs parents de se perfectionner à la pêche ou d'y aller plus souvent « c'est moi qui est demandé à pêcher » (Antoine). Grâce aux APN, ces garçons ont amélioré leur technique, en ont découvert de nouvelles, sont devenus plus autonomes et ont progressé «J'arrive mieux à faire les montages et je prends plus de poisson» (Maxim).

Cette passion et cet apprentissage, ils aiment le partager, Yoann raconte souvent des anecdotes en rentrant chez lui, et comme Antoine et Maxim, il a fait découvrir la pêche à son entourage. Aujourd'hui, son frère Dorian est venu lui aussi essayer une séance de pêche, quant à Maxim, depuis qu'il a initié son cousin, celui-ci est devenu un vrai mordu de pêche.



Pour Gilles, le papa de Laurenz qui est passionné de foot, la pêche lui permet de lui faire découvrir une activité différente en lien avec l'environnement et qui lui apprend à écouter. Quant à Paula, la maman de Yoann, elle apprécie l'entraide qui se créer entre ces jeunes. Pour cette maman de trois garçons, c'est aussi l'occasion de faire pratiquer à Yoann une activité « pausée » qui lui apporte des moments plus calmes, Paula profite elle aussi de ces instants privilégiés pour aller se promener autour des étangs ou sur les chemins le long des rivières.

En fin de parcours, je croise Yoann qui se débat avec une branche d'arbre emmêlée à son fil de pêche « ça m'arrive souvent mais je suis là pour apprendre à mieux pêcher », et puis le guide de pêche n'est jamais très loin pour les aider à réparer, démêler ou libérer leur fil, même si certains élèves comme Luca, qui a les poches remplies d'hameçons, de fil, de plombs et d'outils, peut réparer tout seul sa ligne grâce à tout ce qu'il a appris lors des séances précédentes. D'ailleurs, grâce à ces séances, nombreux sont les enfants qui donnent aujourd'hui des leçons de pêche à leurs parents !



Si la technique du jour s'avère difficile et peut en décourager plus d'un, à l'image de Maxime qui plie sa canne au bout d'une heure de pêche, les prochaines séances leur apporteront certainement plus de succès et de maitrise.

Quant à moi, je fini cette séance en compagnie des élèves en m'essayant aussi à la pêche de la truite aux appâts naturels. Après quelques tentatives, où j'ai tenté de reproduire le geste technique de la pêche à la dérive naturelle, je me rends compte que je ferais bien de rejoindre le banc des adultes inscris en APN !

Participer à un Atelier Pêche Nature

Les 12 fédérations de pêche de la région Auvergne – Rhône-Alpes proposent toutes des Ateliers de Pêche Nature, à la journée ou à la demi-journée. Certaines, comme celle de l'Ain, proposent même des camps de pêche sur plusieurs jours.

Pour participer à un APN, il convient de s'inscrire au programme annuel, de posséder une carte de pêche annuelle et de régler des frais d'inscription (le matériel de pêche est fourni par les AAPPMA). Renseignez-vous auprès de la fédération de pêche de votre département ou de l'association locale de pêche de votre commune !

FOCUS SUR



A L'INTERFACE DE LA SCIENCE ET DE LA GESTION HALIEUTIQUE :
LA PRÉSERVATION DU BROCHET, UNE MÉTHODE QUI QUESTIONNE

LE BROCHET, UNE ESPÈCE EMBLÉMATIQUE ET PATRIMONIALE DE NOS COURS D'EAU

Le brochet (*Esox lucius*) est un poisson « commun » dans nos eaux et particulièrement recherché par les pêcheurs de loisir. Au sommet de la chaine alimentaire, ce prédateur des eaux douces est au centre de la pêche des carnassiers et de la pratique d'une pêche ludique et sportive procurant des sensations fortes et des combats intenses (le brochet est l'une des espèces pouvant atteindre plus d'un mètre de long pour plus de 15kg [1]).

Outre son intérêt pour la pêche, le brochet est surtout une espèce dite « repère » pour le fonctionnement écologique et biologique des milieux aquatiques cyprinicoles (qui abritent des poissons blancs : gardons, ablettes, brèmes, etc.). Le brochet étant susceptible de réguler le développement d'autres espèces et notamment les cyprinidés, **il contribue de manière efficace à l'équilibre des peuplements piscicoles et, d'une manière plus large, à celui du fonctionnement des milieux aquatiques** [2].

Cette espèce montre également tout son intérêt pour évaluer l'état des milieux aquatiques et pour développer des mesures de gestion adaptées. En effet, le brochet, qui a besoin d'évoluer dans des espaces aquatiques préservés, est qualifié d'espèce « parapluie », c'est-à-dire «une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté» [3].

Malgré l'enjeu patrimonial et écologique de cette espèce, les gestionnaires des milieux aquatiques constatent une raréfaction progressive du brochet en France, au point qu'elle est classée espèce vulnérable.

DES MESURES DE PROTECTION POUR PRÉSERVER L'ESPÈCE

Depuis plusieurs décennies, le brochet, comme la truite, fait l'objet d'une réglementation rigoureuse dont les mesures visent à préserver et maintenir naturellement l'espèce. En France, ces mesures passent par la mise en place d'outils réglementaires comme les **quotas de capture**, la définition d'une **taille légale minimale de capture** et enfin d'une **fermeture spécifique de la pêche** du brochet en période de reproduction, période lors de laquelle il serait le plus vulnérable (de fin janvier à début mai.)

La taille légale minimale de capture vise à fixer les dimensions au-dessous desquelles les poissons ne peuvent pas être conservés et doivent être remis à l'eau. Cette mesure, « pilier de la gestion halieutique en France » [4] depuis deux siècles (mesure instaurée sous le règne de Charles X en 1829), a pour objectifs de **protéger les brochets non matures des prélèvements massifs de pêche**. Cette mesure permet aussi d'**assurer leur première année de reproduction**, en préservant les brochetons jusqu'à leur stade adulte de reproducteur (un brochet devient géniteur, en moyenne, à l'âge de 3 ans pour les femelles, et 2 ans pour les mâles [5]).

Cette réglementation permet ainsi aux jeunes poissons de se reproduire avant leur capture éventuelle, assurant ainsi le recrutement de juvéniles, et de ce fait, la masse de poissons présents dans les cours d'eau. En revanche, de nombreuses études et retours d'expériences sont très critiques envers l'efficacité de cette mesure de gestion piscicole du brochet.

La fédération de pêche du Rhône et de la métropole de Lyon s'est notamment penchée sur la question en interrogeant les études publiées sur le sujet et a souhaité aller plus loin, en réalisant une enquête sur le suivi des captures auprès de 5 900 pêcheurs à la ligne du Rhône depuis 2011, afin de mieux comprendre la réalité du terrain et les pratiques de pêche.



La taille minimale légale de capture est-elle une mesure adaptée ?

Sur un petit lac suivi par la fédération départemenale du Rhône, il s'est avéré que les prélèvements ont nettement diminué en raison d'une pression de pêche bien supérieure à la production naturelle du lac. Cet exemple montre que la réglementation ne résout pas le problème de la « surpêche » puisque les prises restent uniquement dépendantes des quantités de poissons déversées [6].

D'autre part, l'application des tailles minimales légales de capture soulève un autre questionnement car **quand la pression de pêche est importante, et que les jeunes brochets sont préservés par la taille minimale de capture, on constate souvent que les grands poissons se raréfient** [7]. Toujours dans le département du Rhône, en 2017, l'étude de la fédération de pêche sur le suivi des captures des pêcheurs a révélé une nette diminution des prises de brochets de taille supérieure à 75 cm (4 fois moins de belles prises sur le Grand Large, un site emblématique, entre 2011 et 2017). **Or, ces grands brochets jouent un rôle biologique important pour l'évolution et le renouvellement naturel des populations de l'espèce.**

La raison semble évidente : d'une part, les grands géniteurs produisent davantage d'œufs que les plus jeunes sujets (un brochet de 50 cm pond jusqu'à 18 000 œufs contre 78 000 œufs pour un brochet de 80 cm), d'autre part, leurs œufs, plus gros, donnent des alevins plus forts qui ont de meilleures chances de survie [8].

Il faut également considérer qu'en préservant les petits poissons et en favorisant le prélèvement des plus gros, une sélection génétique s'opère, ce qui a pour conséquences, contrairement à la sélection naturelle, de conserver des individus qui ont une faible capacité de croissance tandis que les gros poissons, à la croissance rapide, disparaissent [9].

Enfin, on pourrait penser que les pêcheurs espèrent attraper des poissons en quantité, quitte à se satisfaire de petites prises, mais l'enquête menée par la fédération de pêche du Rhône et de la métropole de Lyon révèle que 2/3 des pêcheurs sont à la recherche des «poissons trophées», à l'image du Grand Large où 80% des pêcheurs interrogés sur ce site confient aller à la pêche pour prendre des gros spécimens, des sujets pourtant de plus en plus rares.

Alors, si les gros poissons sont de plus en plus rares, qu'ils ont une importance biologique majeure et qu'ils semblent être au cœur des attentes des pêcheurs, ne faudrait-il pas en premier lieu préserver les gros brochets ?

Au final, si on s'intéressait aussi à la préservation des gros brochets ?

Plusieurs pays et scientifiques ont expérimenté dès 1980 une évolution de la réglementation quant à la gestion du brochet, en développant les principes de **taille maximale de capture** et de **fenêtre de capture**, en cas de forte pression de pêche, afin de protéger les gros poissons et maximiser le développement des poissons trophées. Cette nouvelle approche vise dans le premier cas à remettre à l'eau tous les poissons dépassant une certaine taille et dans le second cas à instaurer une «fourchette» de capture (par exemple, ne peuvent être conservés que les poissons entre 50 et 70 cm).

Au Minnesota (Etats-Unis), plusieurs sites de pêche ont été confrontés à de grosses diminutions des poissons trophées face à une pression de pêche importante. Depuis 30 ans, différentes options de réglementation et de gestion ont été expérimentées sur 70 lacs. Les résultats ont montré en 2010 que les tailles maximales et les fenêtres de capture permettent de gérer efficacement le brochet puisque les proportions de grands poissons ont été multipliées par 4, tandis qu'elles n'ont pas évolué sur les sites appliquant la taille minimale de capture [10]. Une autre expérimentation, menée en 2017 en **Finlande** sur 4 lacs, conforte cette idée ; à savoir que sur les lacs où s'appliquent la taille minimale de capture et subissant une pression de pêche, les populations de gros brochets déclinent, alors que sur les lacs mettant en œuvre une fenêtre de capture, les gros poissons sont mieux conservés [11].

Depuis les années 2000, des scientifiques de nombreux pays préconisent de faire évoluer la réglementation et les mesures de préservation pour préserver les gros specimens, maintenir l'abondance des populations et répondre aux attentes des pêcheurs. La science vient ici en renfort de la gestion halieutique pour déterminer les meilleures méthodes de préservation pour le fonctionnement biologique et halieutique des cours d'eau, d'autant plus que toutes les espèces soumises à ce type de réglementation (truite, sandre, etc.) peuvent être concernées par cette problématique [12]…

Sources

(1) Le Brochet – Biologie et gestion, Collection mise au point – Conseil Supérieur de la Pêche, 2003
(2) Carpentier et al, in Les poissons d'eau douce de France, 2011, p382
(3) Ramade, 2002
(4) (5) Le Brochet – Biologie et gestion, Collection mise au point – Conseil Supérieur de la Pêche, 2003
(6) Conférence « Le brochet : connaissance et préservation » par Jean-Pierre FAURE
(7) Taille minimale ou fenêtre de capture – où est la différence ? - FIBER
(8) Le Brochet – Biologie et gestion, Collection mise au point – Conseil Supérieur de la Pêche, 2003
(9) Conférence « Le brochet : connaissance et préservation » par Jean-Pierre FAURE
(10) Pierce, 2010
(11) Tiainen *et al*, 2017
(12) Taille minimale ou fenêtre de capture – où est la différence ? - FIBER



Pour en savoir plus :

Retrouvez la conférence « Le brochet connaissances et préservation » par Jean-Pierre FAURE, directeur technique de la fédération de pêche du Rhône sur www.peche69.fr (rubrique Apprendre - conférences pêche/nature)

LE TOUR DES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'AIN

Camps pêche pour adolescents

Depuis plusieurs années, la Fédération de Pêche de l'Ain, dans son objectif de développer la pêche de loisir et tout particulièrement de faire découvrir la pêche aux plus jeunes, organise plusieurs camps pêche à destination d'adolescents.

Ces camps pêche sont encadrés et animés par les 2 animateurs de la Fédération, tous deux titulaires du brevet de guide de pêche BPJEPS, Frédéric LARDON et Olivier TONDEUR.

Ces camps sont organisés pendant les vacances scolaires : vacances de Pâques, vacances d'été et vacances de Toussaint. Chaque session se déroule sur 5 jours, du lundi au vendredi, et sont ouverts à 6 adolescents, logés sur place durant la semaine.



© FDAAPPMA01

En 2018, ces camps se dérouleront sur le site de la Grange du Pin, sur la commune de Val Revermont. Ce site bénéficie de nombreux atouts. Le plan d'eau de 8 hectares possède une population piscicole riche et diversifiée : nombreux poissons blancs, belle population de carpes avec des sujets dépassant les 10 Kilos, forte densité de Black Bass et de Brochets. Le camping, dans lequel seront logés les adolescents, est situé à proximité immédiate du plan d'eau, ce qui facilite grandement l'organisation et la logistique en limitant et réduisant les déplacements.

5 sessions sont programmées pour 2018 :

-du 9 au 13 avril ;
-du 2 au 6 juillet ;
-du 9 au 13 juillet ;
-du 16 au 20 juillet ;
-du 22 au 26 octobre ;

Ces camps pêche permettent aux stagiaires de découvrir plusieurs techniques de pêche et plusieurs espèces de poissons.

- **Pêche de la carpe et des poissons blancs :** pêche à la batterie, pêche à la grande canne, pêche à l'anglaise, pêche au feeder ;
- **Pêche de la truite et des carnassiers :** Truites au toc et au leurres, carnassiers aux leurres, pêche en float tube.

Les adolescents se voient aussi dispenser des séances d'apprentissage à la construction des lignes, préparation et réglage du matériel, fabrication d'amorces….

Tous les poissons pêchés sont systématiquement remis vivant à l'eau ; le respect du poisson est une des priorités de l'enseignement dispensé par la Fédération.

Ateliers Pêche Nature en partenariat avec la CNR (Compagnie Nationale du Rhône)

Toujours dans le cadre de faire découvrir la pêche aux plus jeunes, et les sensibiliser à l'importance de la protection de l'environnement et des milieux aquatiques, la fédération de pêche de l'Ain, en partenariat avec la CNR organise des Ateliers Pêche Nature à destination des enfants des écoles et collèges de Belley.

Ces Ateliers Pêche Nature se dérouleront sur le site de l'étang de Coron à Belley. Ils seront encadrés et animés par les 2 animateurs de la Fédération, et par les bénévoles de l'AAPPMA locale BAS BUGEY. Chaque classe sera présente une demi-journée, et participera à 3 ateliers de 45 minutes chacun. Les 3 ateliers dispensés seront les suivants :

- **Atelier découverte de la pêche :** initiation et découverte de la pêche, initiation à la reconnaissance des espèces de poissons ;
- **Atelier découverte de la biologie des poissons :** présentation de la biologie des poissons avec utilisation des poissons pédagogiques en résine et documents scientifiques adaptés.
- **Atelier découverte de la macro faune :** Collecte d'insectes et d'invertébrés aquatiques sur le terrain et observation et présentation en salle (observation aux microscopes, fiches de présentation des différents invertébrés d'eau douce, …)

Ces ateliers se dérouleront les 31 mai, 1er, 4, 5, 7 et 8 juin. Plusieurs classes de primaire et de collège seront présentes, pour un total de 346 élèves. Dans le cadre de ces animations, la CNR offre une carte de pêche annuelle à chaque élève.

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ALLIER

« GÉNÉRATION PÊCHE 03 » : L'ÉCOLE QUI PERFECTIONNE LES JEUNES PÊCHEURS DE 11 À 16 ANS !

Depuis 2011, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier a mis en place des animations de découverte de la pêche de loisir et de connaissance des milieux aquatiques sous forme « d'initiations pêche ». Les structures de loisirs, les établissements scolaires et les particuliers peuvent ainsi participer à des journées d'animation et d'initiation encadrées par un moniteur guide de pêche.

Si toutes ces animations rencontrent un grand succès auprès du grand public et des enfants, la fédération de pêche de l'Allier s'est rendue compte, que bien souvent, les jeunes initiés souhaiteraient poursuivre cette phase d'apprentissage et de découverte de la pêche de loisir.

En 2016, la fédération de pêche a proposé au conseil départemental de l'Allier un nouveau programme d'action intégrant, en complément des activités d'initiation, des **activités de perfectionnement à la pratique de la pêche**. Ce nouveau dispositif, qui prend la forme d'une **« école de pêche fédérale »**, a pu être développé en partie grâce aux financements européens du programme LEADER qui vise à encourager la mise en œuvre de stratégies pour le développement rural et durable d'un territoire.

Depuis deux ans, une trentaine de jeunes, entre 11 et 16 ans, participent chaque année à une demi-journée par semaine de perfectionnement. Sur 3 sites du Territoire Bourbon Pays de Moulins, les pêcheurs en phase de perfectionnement, améliorent leurs



oto : Florence Bizel

techniques de pêche et leurs connaissances du milieu aquatique, ils participent également à des sorties organisées (visites de salon de la pêche, sorties en bateau, pêche en float tube…) et des ateliers, rencontrent des acteurs de la pêche (champions de pêche…), et découvrent le bénévolat associatif en s'investissent dans les actions et le fonctionnement d'une association locale de pêche.

Cette école a créé une vraie communauté de jeunes pêcheurs qui partagent de manière conviviale la même activité de loisir, une passion qu'ils expriment et valorisent à travers des reportages vidéos et une page Facebook qu'ils ont créés, retrouvez les sur : www.generationpeche03.fr

DES POISSONS PASSÉS À LA LOUPE POUR ÉVALUER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Face à un manque de connaissance des peuplements piscicoles des cours d'eau du département de l'Allier, la fédération de pêche a lancé depuis 2010, **un réseau départemental de suivi des peuplements piscicoles** afin de parvenir à une meilleure analyse et gestion du milieu aquatique du département.

Le réseau de la fédération de pêche est constitué de **45 stations de suivi** réparties sur l'ensemble du département. Avec 1 suivi réalisé tous les 2 ans par pêche électrique, les agents de la fédération et les bénévoles des associations locales concernées mesurent l'état des populations de poissons présentes dans les cours d'eau. Les poissons sont de bons indicateurs de la qualité et de la fonctionnalité d'un milieu car leurs structures permettent de révéler les facteurs de perturbation, voire de dégradation, provoqués par les activités humaines.



Depuis le lancement des suivis, des secteurs du département ont été identifiés comme étant assez bien préservés avec des populations encore importantes de truites. A l'inverse, plusieurs affluents ont montré des perturbations importantes sur les peuplements piscicoles, allant jusqu'à l'absence d'espèces historiquement présentes.

Dans ce cas, ces suivis permettent de proposer et d'établir une gestion halieutique adaptée à l'état du milieu. A titre d'exemple, des travaux d'amélioration d'habitats ont été menés par la fédération de pêche dans la rivière du Sichon (Cusset), où un déficit important en truites fario et un manque d'abris naturels nécessaires à leur préservation et à leur développement ont été identifiés. Après les travaux, les derniers suivis ont révélé une **multiplication par 5 de la densité de salmonidé dans la même rivière** !

Les données issues de ces suivis de poissons sont aujourd'hui utilisées et référencées nationalement, notamment au sein du système national d'information sur l'eau afin de participer à la gestion, à la préservation et à la restauration des masses d'eau, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour accéder aux résultats des suivis piscicoles : www.federation-peche-allier.fr/connaissance

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ARDÈCHE

ARDECHE COMPETITION

En octobre 2017, pour la première fois, deux manches du championnat de France Sud Est Challenger de la pêche des carnassiers en bateau étaient organisées sur le fleuve Rhône par la Fédération de Pêche de l'Ardèche & les 2 associations de pêche du Teil et de Viviers.

Plus d'une trentaine de compétiteurs se sont affrontés sur un bief de plus de 10 Km, au départ du port de Viviers. A en juger au mot des gagnants, la compétition fut une véritable réussite.

> *Un parcours au top ! Ce bief du Rhône que nous ne connaissions pas nous a surpris par la quantité de poissons présente. Des perches de belle taille, sandres et silures étaient au rendez-vous ! Une organisation au top ! En espérant retrouver ces manches l'année prochaine ! Merci à toute l'équipe, merci l'Ardèche !*
>
> Paul-Henri MARTIN et Kevin ALTHEN


© FDAAPPMA07

Le département de l'Ardèche est un territoire très attractif pour les compétitions pêche. Quel que soit la technique, les différentes antennes de la Fédération Française de Pêche Sportive nous sollicitent souvent pour l'organisation de compétition nationale.

Au programme cette année, la pêche à la mouche avec l'organisation d'une manche rivière de Division 1 sur l'Ardèche.

Aussi, une nouvelle compétition nationale va poser ses valises dans notre département le temps d'une manche ! Il s'agit du championnat de France Silure. L'Ardèche aura le plaisir de recevoir sur le fleuve Rhône, entre Cruas et Viviers, la première manche de cette toute récente compétition nationale !

L'organisation est effectuée par la Fédération de Pêche de l'Ardèche et les AAPPMA de Cruas, Viviers et le Teil.



LA BRIGADE DÉPARTEMENTALE

La nouvelle brigade départementale de la Fédération de pêche de l'Ardèche est composée de quatorze agents répartis sur l'ensemble du territoire du département de l'Ardèche.

C'est le Président de la Fédération qui par délégation des présidents d'AAPPMA commissionne les gardes Fédéraux. Ce commissionnement nous permet d'assumer pleinement notre rôle de sensibilisation et d'information des pêcheurs et usagers des rivières mais aussi la surveillance de nos territoires.

La brigade est à ce titre chargée de certaines missions de police judiciaire liées au respect de la règlementation en matière de pêche. De ce fait les agents assermentés se trouvent sous la responsabilité directe du procureur de la République.

Nos partenaires principaux pouvant nous assister dans l'exercice de nos missions sont : l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), l'ONCFS (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage) et la gendarmerie.

EN CAS D'ACTE DE BRACONNAGE OU DE POLLUTION, CONTACTER : OLIVIER LECOQ au 06.89.29.04.23 ou au 04.75.37.09.68

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU CANTAL

Mission d'enrichissement du Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE)

En France, plusieurs dizaines de milliers d'obstacles à l'écoulement – barrages, écluses, seuils, moulins – sont présents sur les cours d'eau. Ils sont à l'origine de transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques. Ces modifications altèrent la diversité et la qualité des habitats aquatiques dont dépend la survie de très nombreuses espèces animales et végétales. Très fréquemment, les obstacles à l'écoulement favorisent les processus d'eutrophisation, d'échauffement et d'évaporation des eaux. Ils fragmentent les cours d'eau, entravant les déplacements millénaires des espèces migratrices, limitant l'accès aux habitats disponibles, isolant génétiquement les populations et perturbant les processus sédimentaires naturels.

Avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Fédération de pêche du Cantal a souhaité participer à l'enrichissement du référentiel des obstacles à l'écoulement pour permettre d'améliorer le niveau de connaissance des ouvrages fragmentant les cours d'eau cantaliens. L'objectif, à long terme, est de faire émerger, sous maîtrise d'ouvrage interne ou externe, des actions de restauration de la continuité écologique qui est un des principaux facteurs limitants identifiés sur les cours d'eau cantaliens.

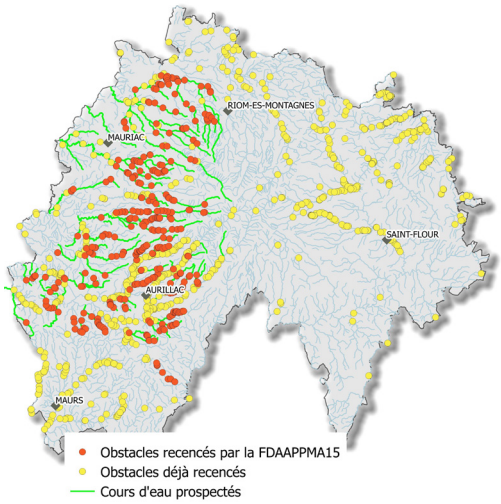
Dans le département du Cantal, 499 ouvrages figuraient au ROE en 2015. Une priorisation des bassins à inventorier a été réalisée en 2015 selon trois critères :

• pression hydromorphologique relevée dans le SDAGE,
• enjeux piscicoles,
• maîtrise d'ouvrage potentielle.

Cinq bassins se sont dégagés : Cère, Maronne, Auze, Sumène et Goul.

La mission a duré au total 15 mois sur 2016 et 2017. Une technicienne spécifiquement embauchée par la Fédération a prospecté 773 km à pied de façon complète.

Résultat : 359 obstacles supplémentaires ont été recensés sur les 5 bassins, soit 1 obstacle tous les 2 kilomètres. Les données ont été transmises à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) qui valide l'obstacle et l'intègre à la base du ROE.



Elaboration de Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) a adopté en juin 2010 son Schéma National de Développement du Loisir Pêche. Ce document, dont l'objectif est de définir les grandes lignes du projet de développement de la pêche associative, a vocation à terme de moderniser et de conquérir de nouveaux effectifs de pêcheurs. Sa mise en œuvre concrète sur le terrain nécessite l'implication directe des Fédérations départementale de pêche et des associations locales et passe ainsi par la définition d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLP).

Sur cette base, les axes d'une stratégie de développement du loisir pêche dans le Cantal seront dégagés et un programme d'actions construit. Pour chacune des opérations, la localisation géographique, le phasage, les coûts et les financements seront établis. Ainsi, il s'agit d'un outil politique, prospectif, opérationnel et promotionnel à destination des Fédérations de pêche pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement.

L'objectif du SDDLP du Cantal est de **construire une pêche d'avenir accessible à tous, facteur de l'économie touristique locale et respectueuse de l'environnement : une pêche plus attractive, innovante, durable et plus en phase avec la société actuelle.**

Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de :

- prendre en compte les atouts et contraintes du milieu naturel mais aussi les pressions anthropiques et règlementaires qui limitent les potentialités de certains milieux.

- d'anticiper les tendances évolutives (changement climatique, modification de pression)

- d'identifier les attentes des différents publics et d'être novateur dans la gestion, l'aménagement et la communication à mettre en œuvre pour rendre le loisir pêche lisible, attractif et tendance.

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche doit permettre à la pêche associative de se moderniser et de prendre toute sa place au sein du développement territorial en tant qu'activité de loisir et économique du département. Pour élaborer ce SDDLP, la Fédération a recruté un technicien en CDD de 15 mois.

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA DRÔME

ELABORATION DU PDPG (PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET DE GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES) DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA DRÔME.

Les responsables associatifs du monde de la pêche ont de par leurs statuts une mission fondamentale de préservation et de restauration des milieux aquatiques. Afin de mettre en œuvre cette politique dans les meilleures conditions, la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'appuie sur son outil de référence : le PDPG. Celui-ci se décline localement en PGP (Plans de Gestions Piscicoles) porté par les AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques).

Ce document détermine l'état du milieu, diagnostique les problématiques et propose des mesures adaptées de restauration et de gestion du milieu. Ce travail d'analyse est réalisé à partir d'un recueil de données de terrain :

- Inventaires piscicoles par pêches électriques,
- Suivis thermiques en continu grâce à la mise en place de sondes enregistreuses,
- Inventaires écrevisses par prospections nocturnes à pied ou captures à l'aide de balances ou de nasses.



© FDAAPPMA26

Les espèces piscicoles (poissons) et les espèces astacicoles (écrevisses), en particulier celles dites « patrimoniales » sont de véritables bio-indicateurs de la qualité du milieu, comme la température des cours d'eau qui est un paramètre environnemental majeur dans la structururation des peuplements piscicoles. La Fédération réalise également des IBGN (Indice Biologique Général Normalisé), analyse basée sur l'étude des invertébrés aquatiques, eux aussi indicateurs de l'état de santé du milieu.

Le principe du PDPG et plus globalement de la gestion piscicole se résume par fait que l'état du peuplement piscicole reflète l'état du milieu dans lequel il vit, et qu'il est nécessaire d'intervenir sur le milieu si l'on souhaite améliorer le peuplement piscicole.

L'unité de gestion est le « contexte piscicole » qui est définit comme le sous bassin versant au sein duquel l'espèce repère effectue l'ensemble de son cycle biologique (éclosion - reproduction - croissance). Trois types de contextes existent :

- Contexte salmonicole (espèce repère Truite fario),
- Contexte intermédiaire (espèces repères les cyprinidés d'eau vive),
- Contexte cyprinicole (espèce repère Brochet).

Une mise à jour de la trame de rédaction nationale des PDPG a vu le jour en 2015, en lien avec les évolutions techniques et règlementaires de ces dernières années. Les Fédérations Départementales se sont emparées de ce nouvel outil pour mettre à jour leur PDPG, **c'est le cas de la Fédération de Pêche de la Drôme qui fut la première à se lancer dans ce travail en 2015. Le PDPG de la Drôme est en cours de finalisation et sera validé en 2018.**

Ce document a aujourd'hui une portée technique et règlementaire importante :

- Il est reconnu comme outil de référence en matière de gestion des milieux par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et Corse 2016 – 2021,
- Il fait l'objet d'une validation finale par le préfet (comme le prévoit la loi pour la reconquête de la Biodiversité du 8 Août 2016),
- Il est élaboré de manière globale et concertée en partenariat avec les acteurs locaux,
- Chaque étape de réalisation est suivie et validée par un Comité de Pilotage (COPIL) composé de représentants des services de l'Etat, de financeurs, de collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement, etc ….

La Fédération n'œuvre pas seule, mais au contraire développe les partenariats et les échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire (administrations, collectivités territoriales, financeurs, associations locales de pêche, etc …), dans différents contextes (réunions, consultations publiques, concertations, expertises techniques, etc. ….). **La Fédération est ainsi une véritable force de propositions de par ses compétences et ses connaissances, au travers de son PDPG.**

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ISÈRE

La garderie en Isère : l'importance de la formation initiale et continue

La Fédération dans le cadre de ses missions souhaite développer ses actions sur la garderie. En effet, c'est une thématique indispensable au bon fonctionnement de la pêche de loisir.

La garderie en Isère c'est environ 130 gardes pêche particuliers (GPP), un garde pêche Fédéral et 4 personnes habilitées GPP qui agissent sur le domaine départemental. Cela représente plus de 5 000 contrôles réalisés annuellement et environ 50 PV d'infraction dressés par les GPP, mais aussi par les inspecteurs de l'AFB et de l'ONCFS (partenaires institutionnels).

Le garde-pêche particulier est une personne chargée de la surveillance de la pêche en eau libre par le détenteur du droit de pêche.

Formation initiale :

La Formation initiale dispensée depuis 2008 par la Fédération (découle de la loi pêche de 2006), se décompose en 2 modules obligatoires dispensés par deux formateurs Fédéraux :

Le module 1 d'une durée de 10h, dispensé par Pierre CHABIRIERE (vice-Président de la Fédération et responsable de la commission garderie), a trait aux notions juridiques de base et aux droits et devoirs du garde particulier.

Le module 3 d'une durée de 8h (le module 2 étant réservé aux gardes chasse particulier). Il est dispensé par Laurent ZAGAR (garde fédéral) et traite principalement des notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles, ainsi qu'à la réglementation de la pêche en eau douce.

La Fédération organise entre une et trois formations par ans avec à chaque session entre 10 et 15 candidats. A noter que ces formations sont également ouvertes aux candidats des autres structures type associations de pêche privées.

A l'issue de cette formation, La Fédération s'occupe de toute la partie administrative nécessaire à l'agrémentation. Du montage du dossier à transmettre au Préfet, à la prestation de serment finale.

Formation continue :

En complément de ces formations, des réunions d'information sont dispensées au cours de l'année pour traiter de problèmes plus particuliers, de cas rencontrés fréquemment par certains gardes pêches. Mais ces réunions servent également à aider à la rédaction des PV, à l'appréhension des pêcheurs lors d'un contrôle ou au comportement à tenir lors de celui-ci. Enfin, les Gardes pêches particuliers savent qu'ils peuvent contacter la Fédération à tout moment en cas de problème.

Participer aux formations :

Si vous souhaiter devenir GPP, il faut en faire la demande à votre Président d'AAPPMA qui sera votre commettant.

Tous les deux mois, La Fédération prend contact avec l'OMP pour le suivi des infractions. En effet, pour la crédibilité des actions des gardes, il est nécessaire que chaque PV fasse l'objet d'un traitement.



Témoignage de Laurent Zagar, Garde pêche Fédéral :

Contrairement à ce qui pourrait être pensé, la mission de garde-pêche ne concerne pas uniquement le volet sanction. Le GPP est avant tout investi d'une mission de sensibilisation des pêcheurs au milieu et au cycle de vie du milieu aquatique.

Le garde est également investi d'une mission un peu moins connue qui est celle de la prévention, il constitue en quelque sorte une sentinelle de la nature. Du fait des heures qu'il passe sur le terrain, il peut être amené à constater des pollutions du milieu aquatique, des travaux sur des cours d'eau ou des crises d'assec. Dans de telles situations, le GPP a pour devoir de prévenir les autorités compétentes.

Bien évidemment, dans un dernier temps le GPP est investi d'un pouvoir de contrôle (contrôle des cartes, des prises, des techniques) et de sanction. Ainsi, il peut dans certains cas dresser un procès-verbal pour non-respect de la police de la pêche.

Le rôle d'un GPP pour ma part, n'est pas négligeable. Le fait de faire des tournées, de contrôler, permet de faire respecter la réglementation pêche dans un premier temps mais permet aussi d'éviter les incivilités dans le milieu naturel du fait de la «peur du gendarme».

La garderie est une réelle mission à ne pas prendre à la légère, car chaque garde est investi d'une mission de police judiciaire avec les pouvoirs qui s'y rattachent.

Enfin, pour les AAPPMA, et dans leur globalité les pêcheurs, le GPP a un rôle d'information sur la réglementation et sur les milieux qui est de plus en plus important, enfin il constitue un lien réglementaire indispensable entre la fédération de pêche et les AAPPMA.

Pour plus d'informations : garderie@peche-isere.com

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA LOIRE

PÊCHEURS À LA MOUCHE, DÉCOUVREZ LES RÉSERVOIRS DE NOIRÉTABLE ET USSON-EN-FOREZ ! DEUX SITES DE QUALITÉ.

La pêche de loisir dans la Loire est une activité pratiquée par plus de 23 000 pêcheurs. Parmi ces nombreux pratiquants, certains sont particulièrement adeptes de la pêche à la mouche et recherchent des sites spécifiques. Afin de répondre aux attentes de leurs adhérents et développer l'offre de pêche dans le département, la fédération de pêche de la Loire s'est lancée dans la recherche de sites pouvant être réservés à la pratique de la pêche à la mouche. Une opportunité s'est alors présentée sur le plan d'eau de Noirétable et le plan d'eau d'Usson-en-Forez qui a permis de revaloriser ces sites en « réservoirs de pêche des salmonidés à la mouche» .



© Stephane CORRE

UNE GESTION PERSONNALISÉE POUR DES RÉSERVOIRS DE QUALITÉ

Si les deux plans d'eau appartiennent aux communes de Noirétable et d'Usson-en-Forez, une convention de partenariat tripartite entre les communes, la fédération de pêche de la Loire et les associations locales de pêche (AAPPMA La truite de l'Anzon à Noirétable et AAPPMA La truite du haut Forez à Usson-en-Forez) permet à la fédération de pêche de développer une gestion adaptée à ces réservoirs spécifiques.

La fédération a pris le parti de mettre en place une gestion halieutique visant à déverser des truites arc-en-ciel spécifiquement sélectionnées pour la pratique de la pêche et présentant des qualités morphologiques que recherchent les pêcheurs. Le déversement régulier de poissons, au cours de la saison de pêche, permet d'assurer un stock important de poissons répondant aux exigences des pêcheurs, à la recherche de beaux et gros poissons. Un seul mot d'ordre : LA QUALITE.

Parmi les choix de gestion, la surveillance des deux réservoirs, assurée par les gardes bénévoles des AAPPMA et de la fédération, participe également au bon fonctionnement des sites de pêche.

Cette gestion, adaptée au fonctionnement des réservoirs, semble faire ses preuves puisque depuis l'ouverture des deux plans d'eau à la pêche en 2012, la fréquentation ne cesse d'évoluer d'une saison à l'autre. Pour la saison de pêche 2016/2017, 1 624 pêcheurs avaient fréquentés le réservoir de Noirétable, tandis que 888 pêcheurs ont préféré le réservoir d'Usson-en-Forez. Parmi eux, 120 sont des pêcheurs habitués et fidèles à ces deux sites de pêche qui n'hésitent pas à venir de très nombreuses fois pendant la saison de pêche.

DES SITES DE PÊCHE POUR TOUS

Chacun des deux sites a bénéficié de nombreux aménagements et équipements pour satisfaire l'accueil du public pêcheur, notamment dans le cadre de la labellisation nationale de ces deux réservoirs en tant que « parcours pêche passion ». Des parkings, des toilettes publiques, des poubelles, des panneaux d'information, des bancs, des zones de pique-nique ou un abri et un barbecue ont ainsi été installés.

Mais les deux sites disposent également d'infrastructures attractives favorisant leur fréquentation par un public plus large. Des sentiers, des restaurants, des aires de jeux, des campings ou des zones de camping-car à proximité immédiate participent à l'attrait de ces sites.

Des stages d'initiation de pêche à la mouche sont également proposés sur chacun des deux réservoirs pour faire découvrir cette technique.

QUAND ET COMMENT PÊCHER DANS LES RÉSERVOIRS ?

- Sur les deux réservoirs, seule la pêche à la mouche est autorisée, moyennant l'acquisition d'un ticket de pêche de 5 à 20€ (en plus de la carte de pêche d'une AAPPMA ou d'un département réciprocitaire) selon la durée et l'âge du pêcheur (demi-journée ou journée, personne majeure ou mineure).
- La pêche autorise la conservation d'1 ou 2 poissons, en fonctions des périodes de pêche et de la taille des poissons.
- Chaque site dispose de périodes de pêche et d'une fermeture différentes, marquées par une saison pour la mouche (jusqu'au 15/06/2018 à Noirétable et jusqu'au 22/06/2018 à Usson en Forez) et une saison pour la pêche aux appâts avant la saison estivale.

Pour en savoir plus sur la réglementation spécifique ou ces deux magnifiques sites de pêche, contactez la Fédération de Pêche de la Loire : www.federationpeche42.fr – 04.77.02.20.00

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA HAUTE-LOIRE

Des parcours de pêche urbains sur le bassin du Puy-en-Velay

La Fédération de pêche de Haute-Loire et l'A.A.P.P.M.A. du Puy en Velay ont travaillé cet hiver sur le développement de parcours de pêche en milieu urbain sur le bassin du Puy en Velay. Avec des objectifs clairs : diversifier l'offre de pêche sur le secteur, valoriser le potentiel existant et promouvoir la pêche sur le bassin du Puy.

Pour 2018, c'est deux parcours spécifiques qui ont vu le jour et qui sont opérationnels :

-Un parcours de pêche « facile » sur la Borne, de près de 3 kilomètres dans la traversée du Puy en Velay jusqu'à sa confluence avec la Loire. Ce parcours fait l'objet d'une réglementation spécifique avec un quota de capture limité à 3 salmonidés par jour et par pêcheur. Des repeuplements réguliers auront lieu en truites adultes durant toute la saison de pêche, en plus des Truites Fario sauvages déjà présentes.

-Un parcours de pêche sans tuer sur la Dolaison : qui a été prolongé sur 2 kilomètres environ et qui offre dorénavant un secteur de 3,4 kilomètres ouvert à toutes les techniques de pêche, très bien peuplé en Truites fario sauvages.

Ces projets ont nécessité l'installation de plusieurs panneaux d'information et ont également demandé un effort particulier de communication auprès des pêcheurs pour leur présenter ces nouveautés qui devraient satisfaire un maximum de pratiquants.

Etant donné le nombre de pratiquants présents sur ces nouveaux parcours le 10 mars pour l'ouverture de la pêche, c'est un succès, et ce malgré des conditions météo difficiles.

Dans le cadre de la promotion de ces parcours, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire et l'A.A.P.P.M.A. du Puy en Velay ont accueilli le 15 mars 2018, un groupe d'une dizaine de futurs moniteurs guide de pêche du CFPPA de Bonnefont. Ces stagiaires préparent un BPJEPS « pêche de loisirs » et seront demain des ambassadeurs de la pêche dans notre région.



Panneau d'information du parcours de pêche facile sur le Borne
©A.A.P.P.M.A. du Puy en Velay

Ces nouveautés représentent une véritable vitrine pour la pratique de la pêche, qui est une activité de loisir accessible et ludique y compris en milieu urbain.


Deux pêcheurs sur le parcours « pêche facile » de la Borne le jour de l'ouverture © A.A.P.P.M.A. du Puy en Velay

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU PUY-DE-DÔME

Le Chazier est mort, vive la Dore !

Le seuil du Chazier est situé sur la commune de Vertolaye sur la rivière Dore. De 60 mètres de long pour 1,6 mètre de hauteur, ce seuil constituait un verrou pour l'accès des poissons migrateurs à la partie haute de la Dore. C'est plus de 28 kilomètres de cours d'eau avant le premier ouvrage infranchissable que constitue le pont busé de Marsac en Livradois (celui-ci a été traité en 2017).

La FDPPMA63 a acquis cet ouvrage il y a quelques années dans le but de l'araser. Une première brèche avait été ouverte en rive gauche il y a 20 ans puis agrandie en 2008 en même temps qu'une seconde brèche. Malgré cette déstabilisation, l'ouvrage n'a pas cédé et était considéré comme non conforme suivant le classement de l'article L214-17-L1 du code de l'environnement.

La FDPPMA a donc décidé son arasement total. Les travaux ont été réalisés en octobre 2015 par l'entreprise Dumeil. Après 2 jours de travaux la rivière a retrouvé un profil naturel de radiers et des courants, à la place d'un grand plat de 300 mètres de long peu productif. Suite à ces travaux, les berges seront suivies et d'éventuels désordres traités en collaboration avec le Contrat territorial Dore amont.

Les travaux ont été financés à 70 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les sommes restantes ont été prises en charge par la FNPF et la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme.





© FDAAPPMA63

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

LABELLISATION DU PREMIER «PARCOURS FAMILLE» DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON.

Dans le cadre de la mise en œuvre du développement du loisir pêche dans le département du Rhône et de la métropole de Lyon, la Fédération départementale de pêche a mise en place son premier «Parcours Famille» tout en respectant la charte de labellisation de la FNPF.

Cette démarche permet d'identifier ce parcours de pêche au niveau national, de proposer un parcours adapté aux publics visés et de valoriser le loisir pêche dans le cadre du développement du tourisme vert.

LE LAC DU RONZEY « PARCOURS FAMILLE » À YZERON

Ce lac de 3,6 hectares se trouve à proximité de la métropole de Lyon. Entièrement rénové en 2013, il est un lieu de détente privilégié avec de nombreux espaces aménagés pour les pique-niques, un espace de restauration à la maison du lac et plusieurs restaurants situés au centre du village.

Sur ce lac, il est possible de pratiquer la pêche ou de louer une barque afin de découvrir la flore aquatique. Le tour du plan d'eau est également possible à pied, sur lequel des panneaux pédagogiques agrémentent la promenade.

La labellisation en « Parcours Famille » a été effectué pendant les travaux de mise en valeur du lac et les critères requis par la charte FNPF sont aujourd'hui tous remplis. **Le gage de qualité que représente la labellisation FNPF a permis à ce site de participer au développement touristique et économique local. Ce projet a permis la mise en place d'installations écologiques mais également d'équipements d'accueil donnant un réel agrément touristique à ce site.**



QUELS POISSONS TROUVER ? : Gardon, Rotengle, Goujon, Perche, Brochet, Black-bass, Truite arc-en-ciel...

QUELLE TECHNIQUE DE PÊCHE ? : idéal pour la pêche au coup ou aux carnassiers.

LES PETITS PLUS :

•Sur la rive du plan d'eau, un restaurant/snack est présent, mais aussi une structure de location de barques (uniquement pour la promenade). Ces établissements sont placés au cœur du point d'accueil nommé «Maison du lac».

•Le site peu accueillir un nombre important de personnes grâce à deux parkings pour voitures mais aussi pour autocars.

LES AUTRES ACTIVITÉS À PRATIQUER :

Plusieurs circuits de randonnée, mais aussi une structure d'accrobranche « Le plateau d'Yzeron » sont présents à proximité de ce site. La structure nommée propose également des balades en poneys et des randonnées en VTT.

RÉGLEMENTATION :

Le plan d'eau du Ronzey est réciprocitaire, il est répertorié en tant que « plan d'eau touristique » par la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Ce classement engendre donc une cotisation supplémentaire à la taxe classique. Il est important de préciser que deux cannes seulement sont autorisées sur ce site.

OÙ OBTENIR UNE CARTE DE PÊCHE ?

Par internet : www.cartedepeche.fr

A Yzeron : à la Maison du Lac, au restaurant le petit rapporteur (2 place centrale), à l'épicerie (place centrale).

LOCALISATION :

Coordonnées GPS du panneau d'infos : 45° 42' 32,29" N 4° 34' 51,53" E

CONTACT :

Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
04 72 18 01 80 - www.peche69.fr

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA SAVOIE

Suivi de la truite lacustre sur le bassin versant du lac du Bourget

Espèce emblématique des lacs Alpins, la truite lacustre a vu ses effectifs chuter depuis la fin des années 90 sur le lac du Bourget. Son cycle de vie, partagé entre le lac et les rivières, en fait une espèce particulièrement vulnérable aux aléas climatiques et à la dégradation des milieux aquatiques. Ainsi, de par ses exigences écologiques et sa grande sensibilité aux perturbations, la truite lacustre est un bon indicateur de l'état de santé des milieux aquatiques.

Depuis 2010, la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique réalise un suivi de cette espèce dans le cadre du Contrat de Bassin Versant du lac du Bourget. Ce suivi repose sur trois objectifs :

- Evaluer l'efficacité des actions de restauration du milieu sur le lac et ses affluents ;
- Evaluer l'efficacité de la reproduction naturelle de la truite lacustre ;
- Evaluer l'efficacité des actions de repeuplement.

Les actions de restauration du milieu réellement bénéfiques pour la truite lacustre

Différents types de travaux ont ainsi été réalisés sur deux affluents du lac du Bourget au cours de la dernière décennie. Ils avaient deux vocations :

- Augmenter la capacité du cours d'eau pour permettre d'accueillir la crue centennale ;
- Améliorer l'attractivité piscicole du cours d'eau.

Ces travaux se présentaient sous différentes formes : **restauration de la continuité écologique** (aménagements et dérasement de seuils) et **renaturation** (diversification des habitats et des écoulements).

L'étude a permis de montrer que ces actions ont eu un effet bénéfique pour la truite lacustre : ainsi, la majorité des individus a été observée dans les zones renaturées, et les géniteurs ont pu remonter les cours d'eau et établir leurs frayères* dans des secteurs auparavant peu favorables ou inaccessibles pour eux.

*Frayère = nid
**Alevinage = introduction de poissons d'élevage
***Parcours « no-kill » = parcours sur lequel tout poisson capturé doit être impérativement relâché

Une reproduction naturelle encore faible

Parmi les poissons adultes capturés par les pêcheurs amateurs et professionnels, près de la moitié d'entre eux sont issus de l'alevinage**. *«Le suivi nous prouve que la reproduction naturelle fonctionne, mais celle-ci est encore fragile.»*, explique Damien Proner, responsable de l'étude au sein de la Fédération.

« Toutefois, la dernière année de suivi des géniteurs a été la meilleure : il y a eu d'avantage de poissons capturés qui étaient issus de la reproduction naturelle que de l'alevinage. Etait-ce une année exceptionnelle, ou le début d'une véritable nouvelle tendance positive ? Seule la poursuite de l'étude pourra le confirmer au cours des années à venir ».



© FSPPMA – L. Madelon

Une meilleure connaissance de la truite lacustre

« La truite lacustre est une espèce encore trop méconnue aujourd'hui. » continue Damien Proner. *« Beaucoup d'interrogations subsistent à son sujet, notamment sur son comportement migratoire. C'est pourquoi nous avons cherché à mieux comprendre ce phénomène en marquant des poissons à l'aide de puces, détectées par la suite par des antennes installées dans une zone stratégique. »*

Divers problèmes rencontrés sur ces antennes ont compliqué l'étude (dysfonctionnements, orages et crues, actes de malveillance, etc.), mais malgré le peu de données récoltées il a été possible de faire plusieurs constats sur la truite lacustre :

- Les truites lacustres se déplacent quasi-exclusivement la nuit ;
- La montaison des poissons semble étroitement liée aux phénomènes de montée des eaux ;
- La dévalaison des poissons n'est pas forcément en corrélation avec des niveaux d'eau élevés ;
- Des individus peuvent effectuer plusieurs migrations au cours de l'hiver ;
- Les truites lacustres peuvent rester plusieurs mois dans l'affluent frayère.

« L'étude confirme également que la taille de capture minimale sur le lac, 40 cm, est réellement essentielle et ne pourrait pas être plus basse sans impacter les populations en place », explique Damien Proner. *« Les truites lacustres ont une croissance bien plus rapide que les truites sédentaires. En conséquence, la maille des rivières ne les protège pas car à ce stade elles ne se sont pas encore reproduites. C'est pourquoi les deux AAPPMA de Chambéry et d'Aix-Les-Bains ont pris la bonne décision en mettant en place des no-kill*** intégraux sur les deux affluents concernés.»*

Pour plus d'information, n'hésitez-pas à contacter la Fédération.

FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

Création du premier Atelier Pêche Nature fédéral pour la Haute-Savoie

En juin 2017, la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a créé son service animation. De là, différents projets ont émergé dont la mise en place du premier Atelier Pêche Nature (APN) fédéral. **Il a pour vocation de sensibiliser les jeunes hauts-savoyards à la pêche, à l'écosystème aquatique et à la conduite éco-citoyenne.** Notre APN s'est initié en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie et la FNPF (Fédération Nationale pour la Pêche en France).

Notre atelier conjugue toutes les attentes des futurs stagiaires : les sites sont sécurisés, fonctionnels et ont une bonne population piscicole. Les activités sont proposées sur l'année scolaire afin que les jeunes pêcheurs bénéficient d'une formation complète et de qualité. Pour se faire, **17 animations seront proposées tous les mercredis** (sauf les 1ers et 3èmes de chaque mois), sous forme d'ateliers multi activités de 4 heures. Des sorties au bord des cours d'eau et plans d'eau seront réalisées afin de varier les sites et permettre différentes activités. En période hivernale, ou en cas d'intempéries, des animations de montage de mouche, montage de ligne, ou de Jeux pédagogiques auront lieu en salle.

L'APN fédéral débutera en septembre 2018 et une rencontre entre tous les APN et écoles de pêche de nos AAPPMA aura lieu le jour de l'Ascension 2019 sur le réservoir fédéral de Chênex.

Une ligne à tenir, une passion à transmettre



© FDAAPPMA74 - APN

Bilan génétique des populations de truites autochtones de Haute-Savoie

Il y a maintenant 15 ans, la FDPPMA74 identifiait, dans le cadre d'un programme INTERREG IIIA, douze populations méditerranéennes autochtones de truite commune (Salmo truta).

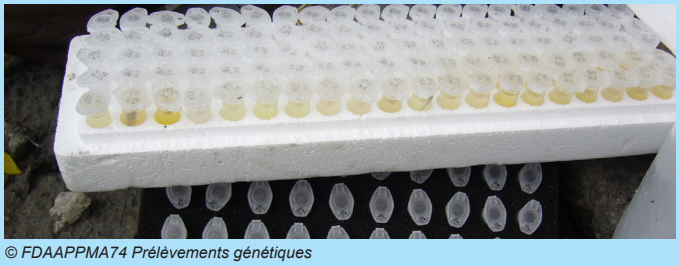
Si ces populations sont aujourd'hui toutes en gestion patrimoniale dans un but de préservation de souches (PDPG 74, 2017), différents types de gestion piscicole ont été pratiqués depuis 2005 sur les cours d'eau concernés, dont certains ont été alevinés jusqu'en 2016. Par ailleurs, la qualité des milieux proposés par ces cours d'eau a connu des changements de différentes natures dans cet intervalle de temps : dégradation d'origine anthropique (pollution, débits) ou naturelle (changement climatique) pour certains, restauration de la qualité pour d'autres (hydromorphologie, continuité, qualité des eaux).

Dans le but constant de préserver et connaitre ces populations autochtones et d'évaluer l'incidence de ces différents facteurs sur leur qualité et leur répartition, la FDPPMA74 réalisera en 2018 un premier volet de leur bilan génétique, qui portera sur 5 des 11 populations du département (Usses, Chaise, Dranse de Morzine, Dranse de Montriond, Chevenne) : 1 600 individus échantillonnés sur ces bassins versants entre 2015 et 2017 seront ainsi analysés et comparés aux échantillons anciens, en collaboration avec le CNRS - Laboratoire d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) de Saint Girons.

Ce bilan sera réalisé avec le soutien financier de la Région Auvergne Rhône- Alpes, du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de la FNPF.



© FDAAPPMA74 Suivi génétique sur la Dranse Abondance



© FDAAPPMA74 Prélèvements génétiques



Représenter et défendre

le développement de la pêche de loisir et la préservation des milieux aquatiques dans les instances régionales

L'Association régionale de pêche Auvergne – Rhône-Alpes, qui réunit 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, représente et défend le développement de la pratique de la pêche de loisir en eau douce ainsi que la préservation des milieux et la biodiversité aquatique au sein des grandes politiques régionales. L'ARPARA siège actuellement au sein de 3 instances régionales de concertation et de décision :

Le Comité de Massif du Massif Central

Le Massif central, territoire de 85 000 km2, couvre quatre régions, 22 départements et compte 3,8 millions d'habitants. L'enjeu principal pour ce territoire est de rester habité, dynamique, attractif et compétitif. Afin de développer et d'animer une politique interrégionale attractive, un comité de massif a été créé. Le comité de massif du Massif central est organisé en 3 collèges et réuni 83 membres issus des acteurs socioprofessionnels, des collectivités et des associations du territoire. Ce comité a pour objectif de rédiger le schéma stratégique de massif qui détermine les grandes orientations du territoire à l'horizon 2030. Validé en 2006, le schéma du Massif central a permis de définir 3 axes de travail visant à faire venir de nouveaux habitants, créer des richesses économiques et rendre le territoire accessible.

Les structures associatives de pêche de la région Auvergne – Rhône-Alpes sont représentées dans le collège III du comité de massif avec l'occupation d'1 siège par le président de la fédération de pêche du Puy-de-Dôme, monsieur Guy GODET. L'objectif pour les structures associatives de pêche de la région est de pouvoir représenter et faire prendre en compte la pratique de la pêche de loisir, la préservation des milieux aquatiques et leurs enjeux dans les projets de développement, d'aménagement, d'attractivité et de préservation du territoire du Massif central.

Le SRADDET « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires »

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi Notre) a créé un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux Régions : le SRADDET.

À l'heure d'élaborer son futur SRADDET, l'enjeu pour la Région Auvergne- Rhône-Alpes est d'affiner sa stratégie suite à la consultation des 12 départements. En effet, ce schéma doit respecter les règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire ainsi que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il doit être compatible avec les SDAGE, ainsi qu'avec les plans de gestion des risques inondations. Il doit prendre en compte les projets d'intérêt général, une gestion équilibrée de la ressource en eau, les infrastructures et équipements en projet et les activités économiques, les chartes des parcs nationaux sans oublier les schémas de développement de massif.

Après une grande consultation territoriale, la Région Auvergne – Rhône-Alpes a lancé une série d'ateliers visant à rencontrer les acteurs de terrain pour prendre en compte leurs enjeux, attentes et priorités dans l'élaboration du SRADDET. L'ARPARA a ainsi participé aux réflexions régionales en intégrant l'atelier de travail portant sur la biodiversité et l'intégration des 2 schémas régionaux de cohérence écologique au SRADDET. L'ARPARA souhaite poursuivre son investissement dans l'élaboration de cet outil afin de représenter les enjeux liés aux milieux aquatiques dans la définition des axes d'aménagement territorial fixée d'ici fin 2019.



Le Comité Régional de la Biodiversité

Les CRB, nés de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (08/03/2016), se substituent aux comités régionaux « trames verte et bleue ».

Placé sous l'autorité du Président du Conseil régional et du Préfet de région, ce comité est une instance régionale privilégiant l'information, la concertation et la consultation sur toutes questions relatives à la biodiversité au sein de la région.

Associés à l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité, le CRB est donc amené à étudier, débattre et se prononcer sur les démarches proposées en faveur de la préservation de la biodiversité. Le CRB intervient ainsi dans l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que dans les orientations stratégiques de l'agence régionale de la biodiversité.

Parmi les 93 membres du comité régional biodiversité, l'ARPARA est présente dans le collège IV « représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité », avec une titulaire (Madame Martine ROUSTANT, élue de la fédération de pêche de la Drôme) et un suppléant (Monsieur Alain LAGARDE (président de la fédération de pêche du Rhône) qui représenteront la pêche associative de loisir.

ÇA BOUGE DANS NOTRE RÉSEAU

UNE NOUVELLE STATION DE COMPTAGE POUR SUIVRE LES DÉPLACEMENTS DES POISSONS MIGRATEURS SUR LA RIVIÈRE SIOULE

Depuis sa création en 1989, LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) a développé un réseau de suivi des poissons migrateurs en phase de montaison. Il s'agit de dispositifs situés dans des passes à poissons qui enregistrent les passages des poissons et qui permettent d'avoir, après dépouillement de l'information, la liste des espèces et les effectifs de poissons grands migrateurs.

Le 17 mars 2017, une nouvelle station a été mise en œuvre sur la Sioule, à St Pourçain sur Sioule, constituant la dixième du réseau. Nous obtenons ainsi un comptage des poissons empruntant la passe de l'usine de Moulin Breland, premier ouvrage rencontré par les migrateurs qui remontent la Sioule. Elle a permis d'ailleurs l'enregistrement de son premier saumon quelques jours plus tard : le 22 mars.

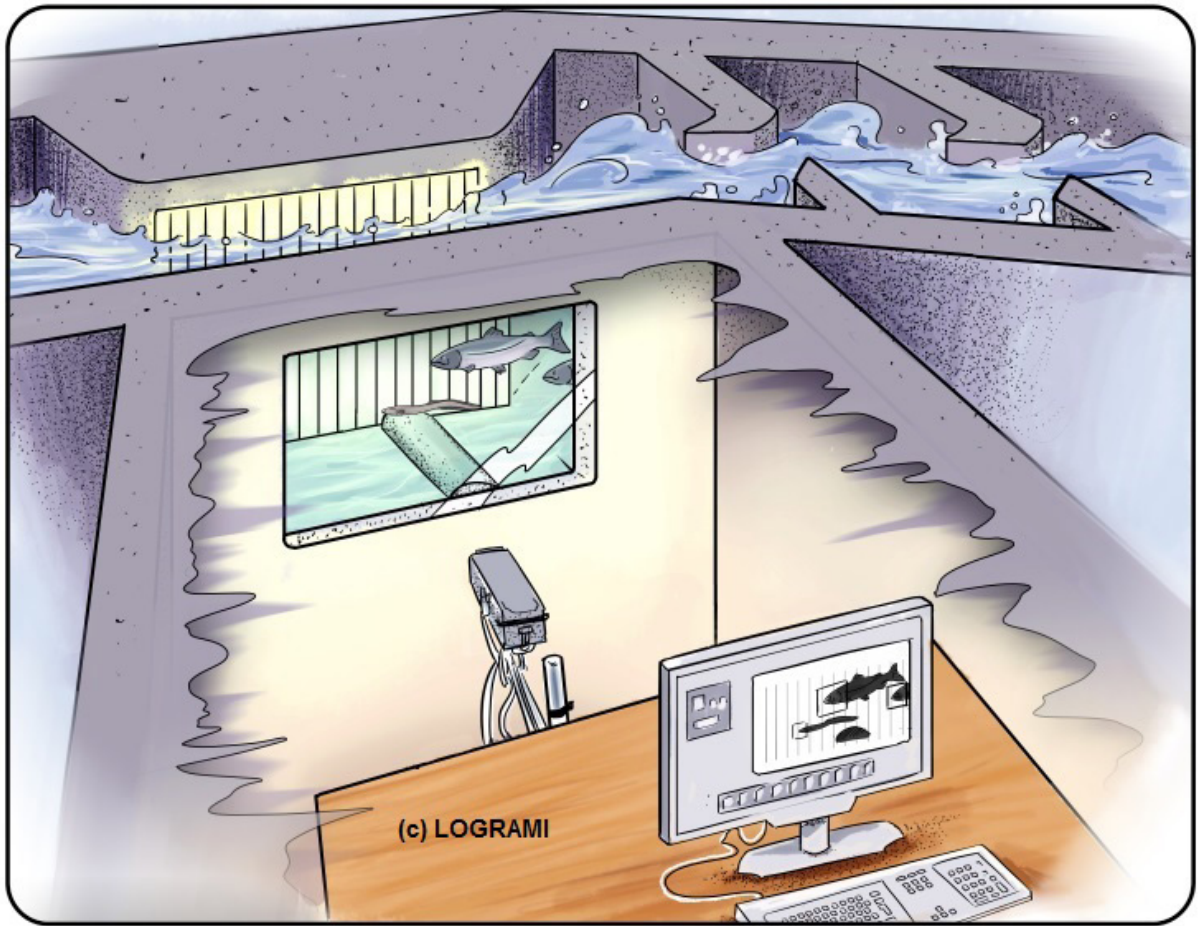


Ainsi, grâce à l'ensemble du réseau de stations de comptage, il est maintenant possible de connaître les effectifs sur les axes Creuse, Vienne, Loire, Sioule et Allier ainsi que la progression des poissons sur les axes Creuse-Gartempe, Allier et Loire-Arroux.

Ces réseaux de suivis apportent des informations essentielles en termes de répartition géographique des espèces et de dynamique de population par l'analyses des séries chronologiques ainsi constituées.

Plus d'information : www.logrami.fr

Illustration d'une passe à poisson et de sa station de comptage



Portraits croisés

Ils et elles s'engagent pour préserver les milieu aquatiques

Les fédérations départementales de pêche et leurs associations locales œuvrent quotidiennement pour la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des espèces piscicoles. Fortes d'une expertise technique et d'une bonne connaissance des milieux et des territoires, les structures agréées pour la pêche remplissent des missions d'ingénierie hydrobiologique, d'animation, d'éducation à l'environnement, de sensibilisation, de développement de la pratique de la pêche et de garderie (contrôle de la réglementation). Cette expertise est aujourd'hui reconnue par de nombreux partenaires institutionnels et techniques qui n'hésitent pas à solliciter les fédérations de pêche sur la mise en œuvre de projets en lien avec les milieux aquatiques.

Cet engagement repose avant tout sur l'investissement professionnel ou bénévole, d'hommes et de femmes, profondément attachés au respect de la biodiversité et des milieux aquatiques. Qu'ils ou elles soient élu(e)s, salarié(e)s ou bénévoles, découvrez leur engagement, leur parcours, leur métier et leurs ambitions à travers ces quelques portraits !



> « Pour moi la pêche est une passion, une activité de loisir partagée et transmissible, un moment de détente, en osmose totale avec la nature »

Martine ROUSTANT

Secrétaire de la fédération départementale de pêche de la Drôme

Martine ROUSTANT est la première femme à avoir été élue dans le conseil d'administration de la fédération de pêche de la Drôme en 2002, une vraie fierté. Bénévole depuis 20 ans, Martine est l'une de ces forces vives, discrète, qui aime donner et s'investir dans le fonctionnement de la pêche associative. C'est suite à un changement de vie professionnel qu'elle commence son engagement associatif en rejoignant l'AAPPMA de sa commune (Pierrelatte) en tant que trésorière, en 2007, elle rejoint la fédération départementale de pêche de la Drôme en étant élue au conseil d'administration et en occupant les fonctions de secrétaire, responsable de la commission animation et manifestations halieutiques et comme coordinatrice des tirs de régulation des cormorans.

Son investissement prend encore de l'ampleur en devenant, en 2009 et jusqu'à aujourd'hui, déléguée de l'association régionale de pêche Auvergne – Rhône-Alpes (anciennement URFEPRA), et à ce titre, titulaire au Comité Régional de la Biodiversité Auvergne Rhône-Alpes afin de défendre les intérêts de la pêche et de la biodiversité aquatique.

Cette passionnée, dont la pêche est devenue sa sortie préférée, est arrivée au bord de l'eau grâce à son grand-père qui l'a initié à la pêche au coup et à la découverte de la nature. Aujourd'hui, Martine prend toujours autant de plaisir à être au bord de l'eau avec sa ligne pour partager des moments de convivialité avec les autres pêcheurs. Elle pratique la pêche au coup des poissons blancs et quelque fois des carnassiers, en veillant à toujours les remettre à l'eau. Si Martine n'est pas une compétitrice dans l'âme, elle aime participer à une vingtaine de concours de pêche par an qui lui permettent de programmer des sorties de pêche en groupe, des moments qu'elle apprécie d'autant plus quand elle décroche la victoire à la barbe de ces camarades masculins !

Ce qui motive l'investissement de Martine, c'est aussi de constater sur différents projets, l'engagement des pêcheurs dans la défense des cours d'eau et de la biodiversité aquatique, notamment concernant la continuité écologique et le maintien de la ressource en eau.

Vincent GARNIER

Responsable développement à la fédération départementale de la Loire



Vincent est un passionné de pêche et des milieux aquatiques depuis son enfance, un loisir qu'il pratique dès l'âge de 6 ans dans les rivières de campagne, les pieds dans l'eau. Aujourd'hui ce plaisir de la pêche est intact et l'a même conduit jusqu'en Nouvelle-Zélande où il est parti pêcher seul pendant un mois, un vrai sentiment de liberté ! C'est tout naturellement qu'après un Bac S il s'est orienté dans un BTS aquacole.

Très tôt, il saisit ensuite en 2001 l'opportunité de rejoindre la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Loire, où les élus lui confient la mission de mettre en place et d'animer un espace pédagogique et de mener différentes études sur les milieux aquatiques. Sur le plan halieutique, où tout était à développer, Vincent a rapidement apporté des idées et des propositions de projets comme aménager des parcours, développer des animations ou élaborer des outils de communication. Après 17 années passées à la fédération de pêche, Vincent ne se lasse toujours pas de son métier qu'il exerce avec passion et qui lui a permis d'évoluer pour devenir responsable du service développement de la fédération.

Aujourd'hui, Vincent gère un service composé de 4 personnes et porte des projets d'aménagement de parcours de pêche, de garderie, d'empoissonnements, d'animation, de communication, de gestion de sites de pêche, de tourisme pêche et de développement de partenariats. En tant que responsable de service, Vincent veille aussi à instaurer le meilleur cadre de travail pour ses collaborateurs en privilégiant le relationnel et le développement de l'autonomie de chacun. Quant à la routine, elle n'existe pas dans ce métier passion où il ne cesse d'innover et de réfléchir à de nouvelles idées.

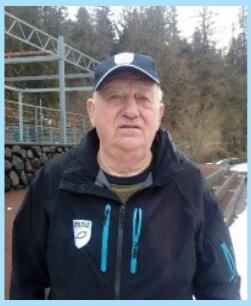
Des idées qui font avancer le milieu de la pêche en France, dont l'engagement et les actions quotidiennes pour la préservation de la qualité des eaux et de l'environnement aquatique méritent selon lui d'être reconnus pars le grand public.

« En exerçant un métier passion je ne m'ennuie jamais au travail ! »

« Ce sont bien les pêcheurs qui sont sur le terrain, du matin au soir, et qui se préoccupent prioritairement de la santé des rivières. »

Jacques, Marcel et Daniel

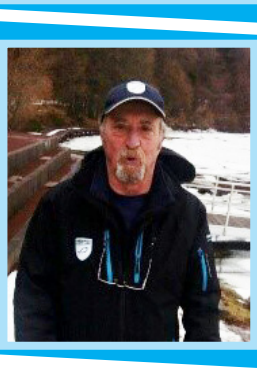
3 gardes de pêche bénévoles à la fédération départementale de Haute-Loire



Marcel
« La pêche donne l'occasion de se retrouver en famille, d'évacuer les soucis et de profiter du calme de la nature »



Daniel
« J'ai toujours eu une passion pour la pêche, j'aime être seul, au calme et dans la nature »



Jacques
« Pour moi la pêche procure des moments de bien être, de tranquillité d'esprit, loin des contraintes de la vie »

Jacques MILANI, Marcel GERSDORF et Daniel TORRENT sont trois gardes de pêche bénévoles au sein de la fédération départementale de pêche de Haute-Loire. Si Marcel est engagé dans l'association de pêche du Puy-en-Velay depuis plus de 30 ans, Jacques est garde de pêche depuis 12 ans et Daniel depuis 3 ans. Tous les trois membres de plusieurs associations locales de pêche, où ils participent à de nombreuses actions bénévoles (surveillance des rivières et des plans d'eau, entretien des berges et des cours d'eau, animations pour les jeunes, installation de panneaux d'information, encadrement de concours pêche), ces trois pêcheurs sont aussi «gardes de pêche fédéraux» sur le lac du Bouchet, où ils patrouillent en équipe.

Pendant plusieurs heures et sur des dizaines de kilomètres, les trois gardes parcourent à pieds les berges du lac afin de contrôler les pêcheurs en activité et constater d'éventuelles infractions à la réglementation (possession de la carte de pêche, respect du nombre de prises, des mailles de poissons et des périodes de pêche autorisées…). Ils profitent aussi de ces sorties de surveillance pour répertorier et signaler à la fédération de pêche et aux organismes compétents, des pollutions, des incivilités ou des dépôts d'ordures aux abords des milieux aquatiques.

Grâce à leur engagement et leur motivation, ces sentinelles de l'environnement participent à la préservation du milieu et de la biodiversité aquatique. Les trois gardent apprécient d'ailleurs leur fonction, Jacques a ainsi le sentiment d'être utile à travers des missions qui lui permettent, sur son temps libre, d'agir pour sa passion, quant à Marcel, s'engager au sein d'une AAPPMA ou de la fédération lui permet de mener des actions multiples au contact des pêcheurs, tandis que pour Daniel, c'est l'occasion d'être au milieu de la nature et de rencontrer des gens.

Ces passionnés, apprécient pratiquer leur loisir favori dans le cadre encore naturel et sauvage de la Haute-Loire. Pour l'avenir, ils espèrent que les parcours de pêche et les modes de pêche continuent de se développer pour répondre aux attentes des pêcheurs, que les mentalités continuent d'évoluer pour réduire les actes d'incivilité aux bords des cours d'eau et que les animations de découverte de la pêche permettent de donner envie à la jeune génération de poursuivre ce loisir.



A LA FERMETURE DU BROCHET TOUTES LES TECHNIQUES DE PÊCHE AUX CARNASSIERS SONT AUTORISÉES

VRAI OU FAUX ?

Nombreux sont les pêcheurs qui s'interrogent sur les techniques de pêche autorisées au moment de la fermeture de la pêche du brochet, car si le brochet ne peut plus être capturé pendant quelques mois, les autres carnassiers tels que le sandre, la perche et le Black-Bass promettent encore de belles parties. Cependant la pêche des carnassiers en période de fermeture du brochet nécessite d'adapter son matériel de pêche et les appâts à utiliser afin de ne pas capturer de manière « non accidentelle » un brochet. Les affirmations ci-dessous reprennent les interrogations les plus courantes des pêcheurs de loisir auxquelles nous tentons ici d'apporter des éléments de réponse et d'éclairage.



« Pendant la fermeture de la pêche du brochet, la pêche est interdite sur les lacs et cours d'eau de 2ème catégorie » : FAUX

Dans les plans d'eau et cours d'eau de 2ème catégorie, la pêche est ouverte toute l'année, mais des fermetures spécifiques par espèces demeurent (notamment pendant la période d'interdiction de la pêche du Brochet ou certains modes de pêche sont interdits). Cette période, comprise généralement entre le dernier dimanche de Janvier et le 1er mai a été instaurée afin de permettre au brochet de se reproduire sans être «dérangé», c'est pourquoi les modes de pêche susceptibles d'entrainer sa « capture non accidentelle » sont prohibés par le Code de l'Environnement. Pendant cette période, vous pouvez continuer, par exemple, à pêcher au coup ; il convient de bien se renseigner sur les techniques autorisées auprès de votre fédération.

« Pendant la fermeture de la pêche du Brochet, la pêche aux leurres est interdite » : VRAI et FAUX

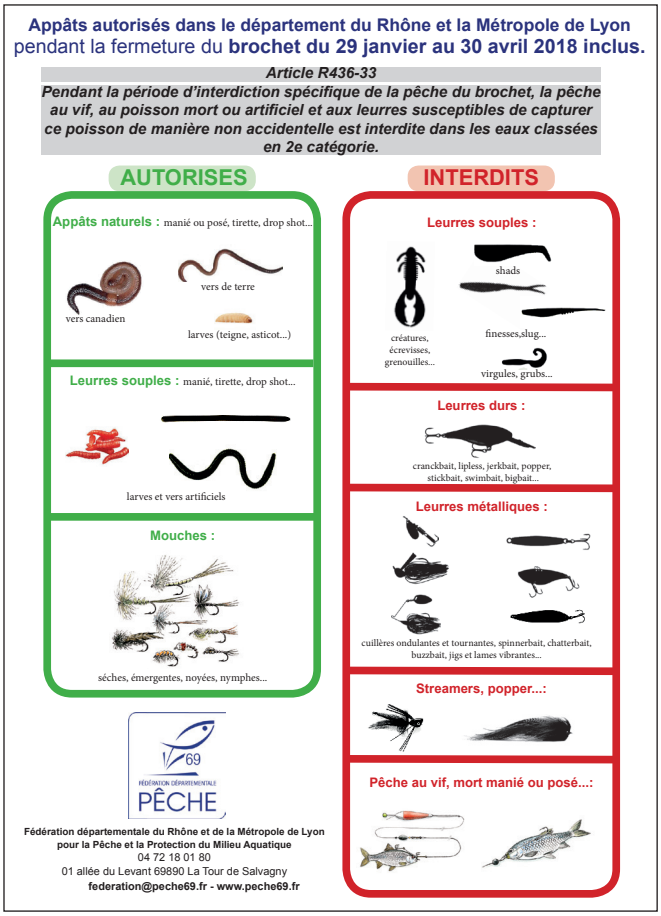
Comme précisé auparavant, le Code de l'Environnement précise que « Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2ème catégorie». Par conséquent, les leurres non susceptibles d'entrainer sa capture non accidentelle sont autorisés. Il s'agit généralement des leurres souples imitant des vers ou des larves d'insectes, voire des mouches (sauf streamer).

« Je ne peux pas pêcher la truite aux leurres, en 1ère et 2ème catégorie, dès l'ouverture de mars » : VRAI et FAUX

La pratique de la pêche à la truite aux leurres conventionnels, imitant un poissonnet (cuiller, poisson nageur, virgule, etc.) est susceptible d'entrainer la capture non accidentelle du brochet si vous pêchez dans les eaux de 2ème catégorie ; puisqu'il s'agit de l'espèce repère des zones dites cyprinicoles (à poissons blancs); elle est donc interdite.

« Les périodes, tailles et quotas de captures des carnassiers sont fixées à l'échelon national » : VRAI et FAUX

Les règles de pêche fixées au niveau national sont adaptées au niveau départemental en fonction des caractéristiques locales notamment pour la protection de certaines espèces emblématiques ou les particularités des milieux, dans le cadre d'un arrêté préfectoral de pêche pris au niveau départemental. Pour connaître la réglementation applicable à votre secteur de pêche, il convient de se reporter à l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce publié et affiché en mairie, ou alors contactez votre fédération.




© FDAAPPMA15

VENEZ NOUS RENCONTRER

SUR LA ROUTE DU TOUR DE FRANCE

Génération Pêche repart pour la 3ème année consécutive sur les routes du Tour de France, et cette année encore, la région Auvergne – Rhône-Alpes est traversée ! L'ARPARA et les fédérations de pêche de Haute-Savoie, de Savoie, de l'Ardèche, de l'Isère et de la Drôme seront mobilisées avec leurs bénévoles pour porter les couleurs violettes de Génération Pêche sur leurs stands dédiés à la découverte de la pêche (animations, simulateur de pêche, pêche magnétique pour les petits…).

En invitant la pêche à toutes les étapes de la course, que ce soit le long des routes, dans les villages arrivée et départ ou au bord de l'eau, les structures associatives de la pêche de loisir espèrent valoriser cette activité de pleine nature qui passionne 276 832 pêcheurs dans la région et sensibiliser le public du tour de France à la préservation du milieu et de la biodiversité aquatique.

Retrouvez-nous lors de 5 étapes pour découvrir la pratique de la pêche en Auvergne – Rhône-Alpes :

16 et 17 juillet — **Annecy :** dans le Fan Park du tour où découverte du patrimoine local et activités animeront ce grand village éphémère ouvert au public. NOUVEAUTÉ 2018 !

18 juillet — **Etape 11 :** Albertville / La Rosière

19 juillet — **Etape 12 :** Bourg Saint-Maurice / Alpes d'Huez

20 juillet — **Etape 13 :** Bourg d'Oisan / Valence

21 juillet — **Etape 14 :** St-Paul-trois-châteaux / Mende

Directeur de la publication :
Alain LAGARDE

Redactrice en chef :
Sarah MOSNIER

Comité de rédaction :
Nicolas BOIDIN, Christian BRELY, Jacques DUMAS, Alain LAGARDE, Oviste REYNOLD, Jean VERNAT

Rédaction :
Aurélien BORNET (FDAAPPMA01), Gaetan HABAUZIT (FDAAPPMA07), Jacques CHALIER (FDAAPPMA15), Yann MONNIER (FDAAPPMA26), Tanguy CLOITRE (FDAAPPMA38), Florian CHOPARD LALLIER (FDAAPPMA43), François DELORME (FDAAPPMA63), Guillaume XUEREB (FDAAPPMA69), Lisa POTDEVIN (FDAAPPMA73), Martine CHATELARD (FDAAPPMA74), Aurore BAISEZ (LOGRAMI), Nicolas BOIDIN (ARPARA), Sarah MOSNIER (ARPARA)

Conception :
ARPARA - www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

Impression :
IML Communication
Z.A Les Plaines - 69850 ST-Matin-en-Haut
Imprim'Vert - Papier 100% PEFC

Photos d'illustration :
Laurent MADELON - FNPF

Icônes graphiques : Designed by Macrovector / Freepik ; **Vagues graphiques** : Designed by Freepik

Mai à Novembre 2018

Tirage : 15 000 exemplaires

Avec le soutien de : La Région Auvergne-Rhône-Alpes



Stand Génération Pêche sur le Tour de France

LE SAVIEZ-VOUS ?

EN 2019, TOUTES LES STRUCTURES DE PÊCHE DÉLIVRERONT LES CARTES DE PÊCHE PAR INTERNET

S'il était déjà possible de prendre sa carte de pêche par internet depuis quelques années, en 2019 ce sera chose courante. Toutes les fédérations de pêche et leurs associations locales délivreront la carte de pêche via le site www.cartedepeche.fr.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet, certains dépositaires continueront de délivrer la carte aux adhérents, après avoir été équipés par les fédérations de tout le matériel informatique nécessaire.



CLIQUEZ IMPRIMEZ PECHEZ

www.cartedepeche.fr

La carte de pêche est obligatoire pour accèder aux sites de pêche, retrouvez toutes les cartes pour pêcher selon vos envies, que ce soit à l'année, à la semaine ou à la journée !